



## ACTUALITÉS

EN BREF

## Jacques Bergeron explique son CV

Le vérificateur général de la Ville de Montréal, Jacques Bergeron, n'a pas inscrit son passage de 11 mois à la firme Raymond Chabot Grant Thornton en 1998 dans son curriculum vitae parce qu'il voulait simplifier la présentation de ses expériences de travail, a-t-il expliqué dans une lettre transmise aux membres du conseil municipal mardi. M. Bergeron désirait ainsi répondre à la demande du directeur du Capital humain, Jean Yves Hinse, qui réclamait de lui des explications concernant cette omission soulevée par un journaliste de TVA dans un reportage diffusé le 25 février dernier. «Je ne peux m'empêcher de penser que ces précisions demandées illustrent jusqu'à certains individus sont prêts à aller pour tenter, non seulement de trouver dans mon passé des éléments incriminants, mais de créer une nouvelle qui n'en est pas une dans le seul but de salir ma réputation», écrit M. Bergeron dans sa lettre. Le vérificateur et l'administration du maire Gerald Tremblay sont à court de tirés depuis l'an dernier. M. Bergeron a d'ailleurs été la cible d'une opération d'espionnage menée par la Ville durant 10 mois. — *Le Devoir*



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

## Le DGEQ impose une amende à Louise Harel

16 autres élus de Vision Montréal ont également reçu des constats d'infraction

JEANNE CORRIVEAU

La chef de l'opposition à Montréal, Louise Harel, et les 16 autres élus de sa formation politique ont reçu des constats d'infraction du Directeur général des élections du Québec (DGEQ) en lien avec des emprunts totalisant 1,55 million de dollars contractés par le parti Vision Montréal en 2009. En cautionnant ces emprunts, les élus avaient dépassé la limite de 10 000 \$ permise par la loi.

Le DGEQ avait déclenché une enquête à ce sujet au printemps 2010. À cette époque, Mme Harel avait soutenu qu'en se portant garante d'un montant de 250 000 \$, elle ignorait qu'elle enfreignait la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Les élus de sa formation avaient eux aussi cautionné les emprunts pour des sommes variant entre 15 000 et 30 000 \$.

«L'erreur de bonne foi» évoquée par Mme Harel n'a pas suffi pour empêcher le DGEQ de sévir. «Ce n'est pas une défense qui peut être prise en compte», a indiqué hier Cynthia Gagnon, porte-parole du DGEQ. Nul n'est censé ignorer la loi.

Vendredi dernier, des constats d'infraction ont été expédiés à chacun des élus de Vision Montréal ainsi qu'à la directrice générale du parti, Soraya Martinez, à qui le DGEQ reproche d'avoir «aidé» Mme Harel à cautionner un emprunt excédant la limite permise par la loi.

Des amendes de 638 \$ ont été imposées aux 18 contrevenants, pour une somme totalisant 11 484 \$. Les membres de Vision Montréal ont 30 jours pour faire savoir s'ils plaident coupables ou non.

Soraya Martinez a indiqué hier que les membres du parti désiraient obtenir un avis juri-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Louise Harel

dique avant de se prononcer. «On reconnaît qu'on a l'obligation, comme tout citoyen, de respecter la loi. [...] Mais il ne s'agit pas d'une manœuvre frauduleuse ou d'un financement illégal et ça ne touche pas la qualité d'élus des personnes visées», a-t-elle dit.

Rappelons que les emprunts avaient été contractés en 2009 — une année électorale — pour honorer les engagements financiers de Vision Montréal envers ses fournisseurs. La situation des élus avait été régularisée l'an dernier, a soutenu Soraya Martinez.

Le Devoir

## Contrats d'infrastructure: des chiffres «troublants»

JEANNE CORRIVEAU

Comment un entrepreneur peut-il décrocher la totalité des contrats d'infrastructure dans un arrondissement donné, mais connaître un succès médiocre dans les autres arrondissements montréalais? Jugeant cette question troublante, la chef de l'opposition, Louise Harel, a demandé au Bureau de la concurrence de faire la lumière sur le dossier.

Dans son rapport annuel rendu public en mai 2010, le vérificateur général de la Ville de Montréal, Jacques Bergeron, avait fait état d'une curieuse concentration dans l'octroi de contrats d'infrastructures par certains arrondissements. Il avait notam-

ment souligné qu'entre 2006 et 2009, l'arrondissement de Verdun avait accordé la totalité de ses 26 contrats d'infrastructures aux Entreprises Catcan, appartenant à Paolo Catania. Il avait observé le même phénomène ailleurs à Montréal.

Une équipe de Vision Montréal a épluché 300 appels d'offres lancés entre 2006 et 2010 afin de voir quel succès obtenaient quatre entreprises choisies sur l'ensemble du territoire montréalais.

L'équipe de Louise Harel a découvert que, si Catcan avait remporté 35 des 36 contrats convoités dans Verdun sur une période de quatre ans, soit un taux de succès de 97 %, elle

n'avait décroché que 6 contrats (13 %) sur 44 soumissions déposées ailleurs à Montréal.

Pour leur part, Les Pavages Jeskar ont obtenu des contrats pour la totalité des 29 soumissions présentées dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RDP-PAT) et du Plateau-Mont-Royal, alors que dans les autres arrondissements leur succès est plus mitigé (31 %).

La firme Catalogna et frères a décroché 7 des 11 contrats sollicités (63 %) à Lachine, avec un maigre taux de réussite (8 %) ailleurs à Montréal. Pour sa part, Construction Soter a rafilé les 11 contrats pour lesquels elle a soumissionné à Montréal-

Nord et RDP-PAT, mais l'entreprise a mordu la poussière malgré 10 soumissions présentées à Saint-Léonard.

Aux usines de production d'eau potable, Louisbourg et Gastier (propriétés de Simard-Beaudry) ont obtenu six contrats sur sept soumissions pour l'usine Atwater, alors que Construction Frank Catania a décroché quatre contrats sur quatre soumissions pour l'usine Pierrefonds.

## Possible collusion

«Cette concentration territoriale est troublante, comme s'il y avait un partage des soumissions», a expliqué Louise Harel, qui a demandé au Bureau de la concurrence de se pencher sur

le phénomène, estimant que seul cet organisme avait les outils pour mener une enquête sur une possible collusion.

Le vice-président du comité exécutif, Michael Applebaum, a soutenu hier que, depuis 2009, le contrôleur général de la Ville, Pierre Reid, avait transféré à la Sûreté du Québec ou au Bureau de la concurrence 12 dossiers touchant des entrepreneurs, qu'il a toutefois refusé d'identifier. «Pour nous, ce n'est pas nouveau», a-t-il dit en rappelant qu'au cours de la dernière année, l'administration avait mis en place diverses mesures pour mieux encadrer l'octroi de contrats.

Le Devoir

## Rapport du BAPE

## Importantes omissions

Si on peut se réjouir de la prudence du BAPE qui prend tous les moyens à sa disposition pour que l'exploitation du gaz de schiste se fasse seulement après une étude scientifique sérieuse, l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) constate d'importantes omissions dans l'évaluation des coûts publics et des conséquences environnementales présentés dans le rapport.

En premier lieu, le BAPE sous-estime largement l'importance des émissions de gaz à effet de serre de cette industrie. Le rapport évalue l'ensemble de ses émissions à 0,7 million de tonnes de CO<sub>2</sub> sans tenir compte des récentes révisions à la hausse des émissions fugitives pour la phase de fracturation hydraulique. À partir des émissions des gisements de Marcellus et Barnett aux États-Unis et en tenant compte de tout le cycle de vie de la ressource excepté sa combustion, notre estimation s'élève à 4,1 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> émises annuellement. De telles émissions mettraient grandement en danger notre capacité d'atteindre la cible québécoise de réduction de GES inspirée du protocole de Kyoto.

En outre, le BAPE a adhéré au scénario de l'industrie en matière de création d'emplois et de retombées économiques sans en faire une évaluation critique. Pourtant, lorsqu'on observe les emplois indirects qui ont effectivement été créés par l'industrie dans l'État de New York, on constate que la manne d'emplois indirects prévus ne sera pas au rendez-vous. En se basant sur cette expérience et contrairement aux 5000 emplois prévus par l'industrie, l'IRIS prévoit au total la création d'un peu plus de 1200 emplois.

Étonnamment, le rapport du BAPE n'aborde pas certaines données importantes pour les finances publiques telles que les coûts de réparation des routes ou les généreux crédits d'impôts alloués aux entreprises gazières. De plus, il ne questionne pas les coûts énergétiques élevés de la production du gaz de schiste, bien supérieurs à ceux d'alternatives plus écologiques, comme l'éolien, la géothermie ou la biomasse.

Enfin, on peut se surprendre de voir le BAPE endosser l'hypothèse du ministère des Finances selon laquelle le gaz naturel produit sera vendu à 6 \$ le million de BTU alors qu'en ce moment il se transige en deçà des 4 \$. Ce qui aurait comme effet de réduire considérablement les retombées économiques prévues. Le BAPE ne fournit aucune justification sur cette décision.

Pour l'IRIS, il est clair que le fait d'aller de l'avant avec cette industrie ne sera pas rentable pour le Québec. L'exploitation du gaz de schiste va coûter au contribuable québécois 50 M\$ par année et elle éloignera le Québec de l'atteinte des objectifs de Kyoto.

IRIS

Institut de recherche et d'informations socio-économiques

Aidez-nous à construire un autre discours économique: [www.iris-recherche.qc.ca/membres](http://www.iris-recherche.qc.ca/membres)

## QUÉBEC

## La Cité verte vendra des condos moins chers

ISABELLE PORTER

Québec — L'abandon des appartements locatifs à la Cité verte va permettre à la SSQ de mettre sur le marché une trentaine de condominiums moins onéreux. En attendant, le responsable du projet, Jean Morency, constate qu'il n'est pas simple de développer un écoquartier dans

le cadre légal actuel.

SSQ pourra offrir des condominiums moins chers parce que les appartements qu'il avait dédiés au marché locatif étaient plus petits. «On va pouvoir vendre des condominiums dans les 250 000 \$», a-t-il précisé hier. Selon lui, environ 50 % des 63 appartements pourraient se vendre à ce prix.

Comme l'expliquait *Le Devoir* hier, l'écoquartier privé de Cité verte a décidé de convertir en condominiums tous les appartements locatifs qu'il prévoyait offrir dans la phase 1 du projet au printemps.

La décision découle du fait que les infrastructures vertes et subventionnées de Cité verte se trouvent à cheval entre le privé et le public, ce qui expose le promoteur à des résistances de la Régie du logement, de laquelle relèvent les appartements locatifs.

«Vous savez, l'immobilier, c'est très normé et il faut faire de la gymnastique pour attacher les ficelles du projet et livrer, explique M. Morency. Ma priorité, c'est de livrer maintenant la Cité verte.»

Le risque porte plus précisément sur le statut des infrastructures de réception des eaux de pluie situées en dessous des stationnements, lesquelles doivent être cédées à la Ville.

Etant donné la définition qu'a la Régie du logement de ce qu'est un «ensemble immobilier», le statut ambigu de ces infrastructures aurait pu entraîner des «délais» et une «demande d'approbation», poursuit-il. «Ce qui fait qu'avant que je puisse me mettre en location pour ne pas avoir de trouble, il faudrait que la cession soit finalisée et que je garde un bâtiment vacant pendant peut-être un an.»

La SSQ, assure M. Morency, aurait de loin préféré offrir des appartements locatifs — un investissement beaucoup plus intéressant, selon lui. Or, non seulement il lui a fallu retirer ses appartements de la phase 1, mais rien n'est assuré pour les phases subséquentes. Au minimum, ce quartier vert de 800 résidences inclura un immeuble de 35 places dédié au logement social et administré par l'Office municipal d'habitation.

M. Morency espère désormais que les projets d'écoquartiers sur lesquels la Ville de Québec travaille (D'Estimauville et Pointe-aux-Lièvres) pourront offrir davantage de mixité. «La Ville va voir quels ingrédients ça prend pour faire du locatif et avoir une plus grande mixité et elle va mettre les cadres réglementaires pour avoir une plus grande flexibilité.»

Le Devoir

Congédié?  
Voyez  
**François Gendron**  
avocat  
L.L.L., M.A., Ph.D.  
Vieux Montréal 514.845.5545

**Colloque**  
Les consommateurs à l'ère numérique  
**ENJEUX ET OPPORTUNITÉS**  
Présenté par  
**Union**  
des consommateurs  
Sous l'égide de  
Office de la protection du consommateur  
Québec  
[www.consommateur.qc.ca/colloque2011](http://www.consommateur.qc.ca/colloque2011)  
**14 et 15 mars 2011**  
UQAM - Complexe des sciences  
Pierre-Dansereau  
200, rue Sherbrooke Ouest - Montréal  
Amphithéâtre (Salle SH-2800)  
Barreau Québec  
Formation reconnue  
En collaboration avec  
Justice Québec  
protégezVOUS  
Commanditaires associés  
Commissariat à la protection de la vie privée au Québec  
Fondation  
Barreau Québec

## ACTUALITÉS

## Le pigeon qui monte



MICHEL DAVID

Il ne faut pas se préoccuper du pigeon qui tombe, mais du pigeon qui monte, se disait à dire Jacques Parizeau.

Hier, au lendemain de la publication du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur l'exploitation du gaz de schiste, l'opposition péquiste semblait pourtant plus pressée de s'acharner sur la vice-première ministre Nathalie Normandeau, nettement en perte de vitesse, que sur le nouveau héros des environnementalistes, Pierre Arcand.

Il n'y a rien de plus enrageant pour une opposition que de devoir adresser des félicitations à un gouvernement. Heureusement, on peut toujours déplorer qu'une bonne décision n'ait pas été prise plus vite.

Il est vrai que le rapport du BAPE constitue un désaveu cinglant de la façon dont le dossier a été géré depuis l'été dernier. Chaque page atteste de l'improvisation avec laquelle le gouvernement a agi et vient contredire les assurances que Mme Normandeau avait données avec un aplomb égal à son ignorance des conséquences possibles de l'exploitation du gaz sur l'environnement, la sécurité et la santé de la population des basses terres.

Le porte-parole péquiste en matière de mines, Scott McKay, avait raison sur ce point: «*Tout le long, elle s'est complètement plantée.*» Mme Normandeau a peut-être fait preuve d'une grande maladresse, mais elle a simplement appliqué la politique de son gouvernement. Peu importe, il faut bien que quelqu'un paie pour les pots cassés, et elle fait un bouc émissaire idéal.

Inversement, M. Arcand hérite soudainement du beau rôle. À voir le metteur en scène Dominic Champagne lui «*lever [son] chapeau*», force est de constater que la rapidité avec laquelle il a entrepris de donner suite au rapport du BAPE et sa promesse de ne faire «*aucun compromis*» sur la protection de l'environnement ont fait très bon effet.

Le mot «*moratoire*» n'apparaît nulle part, mais le mieux est souvent l'ennemi du bien. La retraite amorcée depuis quelques semaines est déjà suffisamment mortifiante pour le gouvernement. Il n'appartenait pas au BAPE de lui imposer une flagellation publique. Si c'est le vœu de la population, notre système politique prévoit un moyen.

On ne répétera jamais assez à quel point six mois peuvent changer le monde en politique. L'été dernier, M. Arcand a été cloué au pilori dès son arrivée à l'Environnement. On l'a dépeint comme un laquais de l'industrie qui avait laissé sa collègue Normandeau imposer au BAPE un mandat si étrié que l'exercice ne pouvait donner lieu qu'à un simulacre de consultation.

Les sceptiques ont été confondus. À certains égards, notamment en ce qui concerne les revenus à tirer du gaz de schiste, le BAPE est allé plus loin qu'on aurait pu s'y attendre. On reconnaît au ministre le droit de rire un peu dans sa barbe.

Même si certains lui prêtent des ambitions, la possible candidature de M. Arcand à la succession de Jean Charest a rarement été évoquée. L'homme n'est pas très charismatique, c'est le moins qu'on puisse dire, mais le PLQ ne risque pas d'avoir l'embaras du choix. Alors, lui ou un autre...

Pour l'heure, le rapport du BAPE permet au gouvernement de sortir du bourbier gazier, mais l'effet sur les intentions de vote risque d'être marginal. Depuis huit ans, il a trop souvent fait la preuve que seule la contrainte lui inspire la vertu.

Peu importe, il vient cependant de s'assurer une denrée précieuse dans les circonstances: du temps. Il faudra au moins deux ans pour compléter l'étude environnementale stratégique (EES) annoncée par M. Arcand. On n'en connaît donc les conclusions qu'après les prochaines élections générales. Au bout du compte, c'est peut-être le PQ qui héritera de la patate chaude.

Plusieurs s'interrogent sur les possibles réactions de l'industrie pétrolière et gazière. Elle avait évidemment préféré un feu vert, mais elle avait sans doute anticipé ce quasi-moratoire, même si son officialisation a fait chuter le cours des actions des entreprises concernées.

Tous les observateurs ont constaté la coïncidence entre les propos tenus il y a deux semaines par le nouveau président de l'Association pétrolière et gazière du Québec, Lucien Bouchard, et la recommandation du BAPE de limiter jusqu'à nouvel ordre la fracturation hydraulique et les nouveaux forages à un nombre limité de cas qui devront être justifiés par les besoins de l'ESS. Avant d'avancer lui-même une proposition semblable, M. Bouchard avait vraisemblablement consulté ses clients.

M. Arcand a sans doute raison de dire que l'acceptabilité sociale est une condition à laquelle souscrit l'industrie, qui n'a aucun intérêt à une «*contestation épouvantable*», mais les concessions à la protection de l'environnement et de la santé publique auront un prix qui se traduira dans le niveau des redevances.

Confier au ministère de l'Environnement plutôt qu'à celui des Ressources naturelles les permis d'exploration et d'exploitation du gaz de schiste, comme le recommande le BAPE, constituerait déjà une petite révolution. C'est comme si tout le ministère montait avec le pigeon.

mdavid@ledevoir.com



CHRIS WATTIE REUTERS

Le chef du NPD, Jack Layton, était présent à la Chambre des communes hier. M. Layton se remet d'une opération à la hanche qu'il a subie vendredi.

## Pas de plan B pour le NPD

«*Jack Layton va être en forme, il va faire une pleine campagne et il n'aura pas de problème à la faire*»

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — Les ennuis de santé du chef néodémocrate Jack Layton n'inquiètent pas le NPD. Le parti n'a ainsi pas prévu de plan B pour la campagne électorale, advenant le cas où M. Layton ne pourrait pas remplir toutes les obligations d'un chef de parti. En béquilles ou pas, il parcourra le Canada, affirme-t-on.

Le chef du Nouveau Parti démocratique a quitté hier l'hôpital Mount Sinai de Toronto, où il a été opéré vendredi dernier pour une fracture à la hanche. Il était d'ailleurs présent à la

et il n'aura pas de problème à la faire», affirme catégoriquement Thomas Mulcair, chef adjoint du NPD.

Le budget sera déposé le 22 mars, et la campagne pourrait débuter trois jours plus tard. Pour un chef de parti, cela implique des allers-retours incessants entre l'est et l'ouest du pays, plus d'une centaine d'activités partisanes et des journées de travail harassantes.

**Traitement contre le cancer**

Outre son problème à la hanche, M. Layton devra aussi composer avec les effets des traitements qu'il suit pour combattre son cancer de la prostate. Là-dessus, impossible d'avoir un bilan de santé précis: M. Layton a choisi d'amorcer son combat de ma-

**Outre son problème à la hanche,**

**M. Layton devra aussi composer**

**avec les effets des traitements qu'il suit**

**pour combattre son cancer de la prostate**

Chambre des communes hier soir. Son chirurgien croit que ses chances de guérison complète sont «*excellentes*». Il a ajouté que M. Layton devra marcher avec des béquilles pour «*un certain temps*», après quoi il utilisera une canne pour ses déplacements.

C'est fort de ce pronostic que le NPD affirme que M. Layton pourrait supporter les exigences d'une campagne électorale et qu'il ne convient pas de préparer un plan B. «*Jack Layton va être en forme, il va faire une pleine campagne*

nière très publique en février 2010, mais il refuse depuis de donner des indications sur l'évolution de sa lutte.

Le NPD refuse ainsi de confirmer quel type de traitement le leader suit, de même que l'état d'avancement du traitement. Le cancer de la prostate peut être combattu de quatre façons: par chirurgie, par radiothérapie, par chimiothérapie ou par hormonothérapie. Cette dernière consiste à éliminer la production d'hormones pour empêcher la croissance des cellules cancéreuses.

Les médicaments liés à l'hormonothérapie peuvent entraîner des bouffées de chaleur et un affaiblissement des os — deux symptômes apparemment observés chez M. Layton, dont la cause de la fracture à la hanche demeure inconnue.

Interrogés à leur sortie du caucus hebdomadaire, plusieurs députés néodémocrates ont affirmé ne pas avoir d'inquiétudes sur la capacité de leur chef à mener une campagne électorale. «*Il n'a pas manqué de journées de travail malgré les traitements pour le cancer et ses problèmes à la hanche*, a rappelé Yvon Godin. *On n'a pas de plan B parce qu'on n'en a pas besoin.*»

De même, son collègue Joe Comartin ne croit pas que l'état de santé de M. Layton influencera le choix des électeurs. «*Dans mon comté, s'il y a une inquiétude, elle est seulement sur le plan personnel*, soutient M. Comartin. *Les gens se demandent s'il se remettra complètement de son cancer, mais ça n'affecte pas leur choix politique*», pense-t-il.

**Deux publicités**

Le NPD a par ailleurs lancé hier des publicités destinées au Québec: deux messages télémettant en vedette M. Layton et M. Mulcair ont été dévoilés, ainsi que des affiches ou le slogan «*Travaillons ensemble*» est inscrit au-dessus de la photo retouchée des deux leaders.

Le Devoir

«*IN AND OUT*»

## Le PC n'a pas l'intention de rembourser

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le Parti conservateur n'a aucune intention de retourner au trésor fédéral les quelque 200 000 \$ qu'il a touchés en 2006 à titre de remboursement de dépenses électorales qu'Élections Canada juge frauduleuses. Les conservateurs entendent ne pas tenir compte d'une motion adoptée en ce sens par la Chambre des communes tant que la Cour suprême du Canada ne se sera pas penchée sur le dossier.

«*Pourquoi est-ce que je respecterais cette motion-là?* a demandé le député de Charlesbourg, Daniel Petit. *Je suis devant la Cour. Quand on est devant la Cour, on reste devant la Cour et c'est la Cour qui décidera, parce qu'il y a une séparation entre le Parlement et la Cour.*» La campagne de M. Petit a été impliquée de manière importante dans le stratagème électoral dit du «*in and out*» développé en 2006. «*Nous respectons la décision définitive des tribunaux*», a pour sa part déclaré en Chambre le premier ministre Stephen Harper. La Cour suprême n'a pas encore accepté d'entendre la cause remportée par Elections Canada à la Cour fédérale d'appel.

Mardi soir, les libéraux ont réussi à faire adopter une motion à la Chambre des communes à 152 voix contre 139 déclarant que le «*stratagème de financement électoral*» utilisé par le Parti conservateur lors de l'élection de 2006 «*constitue une fraude électorale et une atteinte aux principes démocratiques sur lesquels reposent le Parlement et le système électoral*». La motion demande que les conservateurs impliqués dans ce stratagème électoral remboursent l'argent public que celui-ci leur a permis de toucher.

**Des vases communicants**

Le stratagème électoral conservateur consistait à utiliser le plafond de dépenses national du parti et les plafonds de dépenses locaux des candidats comme des vases communicants. Quand le parti atteignait sa limite, il dépensait 1,3 million de dollars supplémentaires, mais en l'imputant aux budgets de ses candidats qui n'avaient pas atteint la leur. Cette pratique n'est pas permise, mais Elections Canada a quand même remboursé les dépenses litigieuses de 17 des 67 candidats conservateurs impliqués avant de découvrir l'existence du stratagème. Cela représente un peu plus de 187 000 \$ en fonds publics. C'est cet argent qui doit être remboursé, parce que touché illégalement, selon l'opposition.

De ces 17 candidats, 9 siègent encore à la Chambre des communes. Du nombre, on retrouve les Québécois Maxime Bernier (3000 \$), Daniel Petit (22 472,81 \$), Steven Blaney (14 784,80 \$), Jacques Gourdes (14 784,80 \$) et les ministres Josée Verner (5618,20 \$) et Lawrence Cannon (3684,71 \$).

Les conservateurs laissent maintenant entendre qu'Élections Canada est biaisé parce qu'il ne s'attaque qu'à eux et pas aux autres partis politiques. Ils ont entrepris d'énumérer en Chambre des cas où de l'argent a été transféré de la caisse nationale d'un parti (PLC, NPD ou BQ) vers celle d'un candidat et vice-versa. Ce que les conservateurs ne disent pas, c'est que le transfert d'argent en soi n'est pas illégal. C'est le fait d'imputer des dépenses nationales aux candidats locaux, de manière à défoncer le plafond de dépenses permises, qui l'est.

Le Devoir

EN BREF

## Le Canada a son tartan

Ottawa — Chaque famille écossaise a son tartan? Le Canada aussi, depuis hier. Le gouvernement a en effet annoncé avoir élevé au rang de symbole officiel du Canada le tartan dit «*feuille d'érable*». Ce motif à carreaux rouges, verts et jaunes faisait déjà partie des emblèmes canadiens, mais de manière officieuse. Le changement de statut décrété hier lui permet de se joindre au club sélect de l'uni-folié, de la feuille d'érable et des armoiries du pays. Selon Ottawa, c'est là une reconnaissance de l'apport des Canadiens d'origine écossaise au développement du pays. Le motif désormais officiel a été créé par David Weiser en 1964. Il est notamment arboré par les militaires de certains corps de cornemuses. — *Le Devoir et La Presse canadienne*

Le Devoir

■ L'étude du CCPA peut être consultée au [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com).

## Le Canada parmi les champions des dépenses militaires

ALEC CASTONGUAY

Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, jamais le Canada n'a autant dépensé dans le domaine militaire qu'en 2010-2011. Au point de figurer dans le haut du classement mondial à ce chapitre.

Une nouvelle étude du Centre canadien de politiques alternatives a comparé les dépenses du Canada en matière de défense depuis le début des années 1950. Après avoir ajusté les montants en dollars de 2010 (pour tenir compte de l'inflation), on constate qu'en 2010-2011, Ottawa a dépensé 18 % de plus qu'en 1952-1953, le sommet atteint durant la guerre froide. Le Canada a dépensé 26 % de plus qu'en 1989-1990, au moment où le mur de Berlin est tombé.

En 2010-2011, le budget du ministère de la Défense a atteint près de 22 milliards de dollars (en tenant compte de l'ajustement des dépenses pendant l'année financière). Une partie de cette som-

me est évidemment la conséquence de la mission en Afghanistan.

Le Canada est maintenant au 13<sup>e</sup> rang mondial en ce qui a trait à son budget militaire, ayant dépassé l'Australie et l'Espagne récemment.

Le Canada a donc investi l'équivalent de 1,5 % de son PIB dans la défense l'année dernière. L'auteur Bill Robinson, analyste au Rideau Institute, un organisme critique des dépenses militaires, a fait une comparaison avec les autres pays de l'OTAN: si on exclut les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne — des puissances militaires et nucléaires qui ont un siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU —, les autres membres de l'OTAN dépensent en moyenne 1,43 % de leur PIB annuel dans la défense. Le Canada est donc légèrement au-dessus des puissances moyennes de l'alliance militaire.

Si on prend les quatre pays du G8 non membres du Conseil de sécurité de l'ONU (Al-

lemagne, Canada, Italie et Japon), la part du PIB consacrée aux dépenses militaires est de 1,3 % en moyenne.

«*Le Canada s'impose des dépenses militaires comparables ou même supérieures à des États semblables. Pourtant, le Canada est dans une région du monde calme et ne fait face à aucune menace contre son territoire*», écrit M. Robinson dans son étude de 11 pages.

Le gouvernement libéral de Paul Martin a commencé à réinvestir dans la défense en 2004 et 2005, à la suite des douloureuses compressions des années 1990, conséquences de la lutte contre le déficit. Le gouvernement Harper a accéléré ces dépenses depuis son arrivée au pouvoir, en 2006.

Le Devoir

## ACTUALITÉS

## À LA RETRAITE



STAN HONDA REUTERS

**LES ROUES** de la navette spatiale Discovery ont touché la piste du Centre spatial Kennedy, hier à 11h57 pile, exactement comme prévu sous un ciel azur, après une descente vertigineuse de 65 minutes. Discovery, la plus ancienne des trois navettes spatiales américaines, s'est posée pour la dernière fois en Floride après avoir conclu avec succès son 39<sup>e</sup> et historique vol dans l'espace. L'orbiteur a pris le chemin du musée.

## Le Julian Assange québécois se dévoile

PHILIPPE TEISCEIRA-LESSARD

Un ancien militant frustré du Parti québécois a révélé hier être le porte-parole de QuébecLeaks, un site québécois qui vise la diffusion de documents compromettants s'inspirant du modèle WikiLeaks.

Luc Lefebvre est un spécialiste en stratégies Internet de 28 ans qui avait claqué la porte de la formation politique au début de 2010, après une mésaventure avec ses dirigeants. Il avait exprimé publiquement son opposition à Pauline Marois sur un réseau social.

«Dans le passé, j'ai été impliqué au niveau du Parti québécois, ça s'est terminé suite à un problème de transparence de la part du parti», a-t-il exposé.

## Pas de parti pris

M. Lefebvre a soutenu que cette affiliation n'aurait pas d'influence sur le travail de QuébecLeaks, précisant que tout le paysage politique québécois y était représenté. «Les gens peuvent faire la part des choses, a-t-il dit. Je ne suis pas là pour me représenter du tout. Je suis là pour représenter QuébecLeaks, qui est une organisation qui n'a pas de parti pris.» Il a aussi affirmé qu'en tant que porte-parole, il ne participera pas au choix des documents diffusés par QuébecLeaks.

Un porte-parole du PQ, Manuel Dionne, a plaidé que son parti n'entretenait aucun lien avec l'organisation, avant de minimiser l'importance de l'implication de M. Lefebvre au sein de la formation politique souverainiste.

Son homologue libéral, Michel Rochette, a plutôt qualifié l'initiative de «partisane et militante». Selon lui, l'affiliation politique du Julian Assange québécois nuit à la crédibilité du site.

Luc Lefebvre a siégé à l'exécutif local du PQ dans la circonscription de Saint-Henri-Sainte-Anne, à Montréal. Il n'y aurait siégé que pendant

quelques semaines, le temps d'une seule réunion, selon le président actuel de l'association, François Lemay.

## Aucun document

Aucun document d'intérêt et exclusif n'a été reçu par l'organisation jusqu'à maintenant, a indiqué Luc Lefebvre, malgré la mise en ligne du système de soumission électronique des documents depuis environ deux semaines.

M. Lefebvre a reconnu que c'est l'ambiance actuelle de suspicion et de doutes autour des liens entre l'industrie de la construction et le monde politique qui avait mené à la création de QuébecLeaks. «On a un gros manque de transparence au Québec. Un gros manque d'éthique également, a-t-il critiqué. On constate que la plupart des institutions au Québec sont sclérosées depuis une trentaine d'années.»

Luc Lefebvre, qui travaille présentement au service de marketing de l'entreprise Couche-Tard, a affirmé qu'il s'attendait à faire l'objet de contrecoups, à travers des poursuites judiciaires et d'autres menaces.

Dans un article du quotidien *Le Soleil* paru mardi, le ministre québécois responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels, Pierre Moreau, a notamment menacé de poursuites civiles et criminelles toute personne qui diffuserait des documents qui dépassent les limites de la législation québécoise. Il a donné comme exemples des données protégées pour des raisons de sécurité ou encore pour ne pas perturber l'économie.

QuébecLeaks est présentement financée par ses créateurs, a-t-il précisé, mais l'organisation voudrait à terme atteindre une certaine autonomie financière à travers les dons du public.

La Presse canadienne

## EN BREF

## Colisée: les conservateurs en recul

Québec — La majorité des citoyens de Québec s'opposent à une consultation sur le projet d'amphithéâtre. C'est ce qu'indique un coup de sonde de la maison Léger Marketing réalisé pour Cogeco. 64 % des citoyens de Québec disent ainsi qu'ils ne veulent pas d'une consultation ou d'un vote sur ce projet. Mais les répondants au sondage sont encore plus nombreux à désapprouver la décision du gouvernement fédéral de ne pas financer l'amphithéâtre multifonctionnel: 72 % des répondants sont en désaccord avec la position fédérale. Le refus du gouvernement conservateur de participer au financement de l'amphithéâtre se traduirait par une importante perte d'appuis si des élections fédérales avaient lieu aujourd'hui. Le Bloc québécois récolterait 44 % des appuis dans la région de Québec, contre 20 % pour les conservateurs, 17 % pour le NPD et 17 % pour les libéraux. Si le gouvernement Harper avait choisi de financer le nouvel amphithéâtre, le Bloc québécois aurait recueilli 39 % des appuis, contre 28 % pour les conservateurs. Ces chiffres montrent un renversement complet des intentions de vote dans la seule région du Québec où les conservateurs ont une majorité de députés. Le siège de la ministre Josée Verner pourrait ainsi être menacé. — *Le Devoir et La Presse canadienne*

## AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

## DEPOTIUM MINI-ENTREPOSAGE

Prenez-Avis aux clients ci-dessous que vos biens seront disposés le 28 Mars, 2011 :

## Depotium @ Cremazle :

Steve Brassard, Suzie Sandy, Sylvie Boyer, Wilmar Saintelmy, Wister Pierre, Yanick Champagne, Yvon Beauchamp, Alexandro Mancini, Bouber Elgornat, Brigitte Paquette, Evelynne July Garcia, Genevieve Blanchet, Gilbert Dorsinville, Gladimy Pierre, Grek Bodnarok, Gregory St Fort, Jean Marc Rood, Jose Abdel Sanchez, Louise Damaso, Marc Bernard, Marie Therese Julien, Mickhaelle Claude Augustin, Monica Soto Pizarro, Nina Tosev, Philippe Nguyen, Regine Borno, Rejean Piche, Robert David, Sophie Gauvreau, Hossam Abidin, Jean Francois Fiset, Sybille Cassandra Chery, Yanick Pinard, Earl Edward Ramsli, Emmanuel Ribadiere

## Depotium @ Nazareth :

Air Bermuda, Laurent Grenier Bourgoin, Barrington Garfield Anderson, Patrick Bellard, Amer Beydoun, Dale Elder, Richard Cote, Williams Margaret, Ronald Cherniak, Cirque national des clowns, Elizabeth Helen Ellaschuk, Sean Power, Champlain Consulting, Daniel Boudeura, Anthony Carmichael, Li Fang, Luis Vacafor, Janet Maureen Stares, Shane Eastman, Marilynne St Georges, Stephane Guillet, Annie Souna Otounga, Sylvain St Jacques, Claudella Gilles, Stephane Hamel, Francis Onassis, Francois Marley, Carol Ann Outram, Michael Constantini, 9193-3523 Quebec Inc, Scott Richer, Julie Villeneuve, Jacob Glanzer, Voyage en vogue, Nestor Systeme, Andrew Coleman, Gabriel Savard, Paul Belanger, David Rushton, Eddy Hubert, Stefano Etienne Marango, Eunhee Lee, Renovation Guy Blanchard, Porter Douglas, Money Gram

## Depotium @ Castelnau:

Donna Veinotte, Elena Brito, Michael Hevey, Roland Cayouette, Nyangolo Okemenge, Marie Duliepre, Jean Wanna Pierre, J. Perrin

## Depotium @ Blvd. Montreal-Toronto :

Alexandro Quintero, Andre Carriere, Dale Noel, Eileen Gero, Entreprise Dragon, Guy Thouin, Harold Daniel, Karl Cummings, Katherine Elisabeth Blackwood, Nancy Turcotte, Nicole Mc Neil, Payne Bruce, Raphael Omambo, Robert Marier, Vanessa Dyett, Yekwa Baramoto, Ghyslain Duchesne, Shannon Kennedy, Sheryl Saint Jean, Viorel Pop Razbuc, Rumbidzai Machapu, Jean Michel Gagnon, Michel Bartosiewicz, Yolando Oneil Dundas

## Depotium @ Montcalm :

Cloture Tech, Christian Landry, Richard Holmann, Gerard Vanier, Maureen Mallon, Sebastien Deraps, Rene Asselin, Serge Dessureault, Mark Kerr, Alain Pelletier, Yannick Perreault

## Depotium @ SEME AUBURN

Alexander Valencia, Ghislain Levesque, Jalbert Raymond, Jean Calixte Ferere, Joscelyn Bourassa, Joseph Eloge, Lionel Jeune, Marcela Rojas Ramos, Marie Noelle Bayoulou, Sylvain Maurais

## Depotium @ Sherbrooke East.

Tony Dery, Sobral Tech Inc, Wilfrid St Armand, Frederique Canal Boisron, Sylvain Salvail, Mathieu Trudeau, Richard Verdon, Guillaume Leblanc, Steve Desmanches, Denis Dalpe, Sam Roy, Luc Roy, Tammy Walsh, Mathieu Element, Perma Propre, Thaika Briere Berube.

## Depotium @ Sir Wilfrid Laurier:

Anne Marie Matifat, Guy St James, Jean Pierre Rivard, Manon Paradis, Marie Claude Thibodeau, Mario Daigle, Mario Leblanc, Roxane Beaudoin Chassagne, Michel Ouimet, Sol Liquid Import Export, Veronique Tremblay, Chantale Pepin, Francis Leblanc, Martin Boulay, Rachel Cote Groulx, Robert Miller, Valerie Robidoux, Yves Langlevin.

## Depotium @ Radisson :

Steve Allard, Michel Blanchette, Robert Brind d'Amour, Bruce Brown, Joan Charbonneau, Daniel Durocher, Michael Fontaine, Raynald Gagne, Real Jomphe, Patrice Labrie, Pierre Archambeault, Christian Belanger, Bertrand David, Michel Godin, Julie Martinet, Michael Perejima, Stephane Peo Roy, Joshua Strain, Marc Andre Tremblay.

## Depotium @ Dorlon Sites :

Chris Begin

## Depotium @ Murray :

Bernardo Charisse, Czarnoska Teresa, Restaurant Los Tios, Hawkins John, Carlos Oliveira, MaRae Lachlan, Eric Charles Ferrand, Benomar Zakaria, Marc Cote, Daniel Jody White, Johanne Adhem, Jason Male, Patrick Koulle, Le Gall Sylvain, Olaf Rehbein, Institut des Verificateurs Interne ( Mireille Harnois )

## Depotium @ Royal :

Dave Beauchamp, Kevin Primeau, Linda Marcell, Mathieu Menard Robillard, Pierre Garceau, Pierre Martel, Sebastien Caron Cyr, Stephane Bernier, Eric L'Heureux, Daniel Theberge

## AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

## Avis public

Le Plateau-Mont-Royal  
**Montréal**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
PROJET DE RÉSOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION RELATIF À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1501, RUE SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA11 25 0061 du 7 mars 2011, un projet de résolution sur le projet particulier relatif à l'immeuble situé au 1501, rue Saint-Grégoire;

QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis en dérogation aux exigences des articles 18.1 et 50 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) portant sur les dépassements autorisés au toit et sur les équipements prohibés.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et ses zones contiguës :

QUE l'objet de ce projet de résolution vise à autoriser, à certaines conditions, l'aménagement de terrasses avec pergolas sur le toit n'ayant pas le retrait exigé par rapport à la façade du bâtiment, et des sorties de foyer au gaz en façade, pour l'immeuble sis au 1501, rue Saint-Grégoire, en dérogation aux exigences des articles 18.1 et 50 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) portant sur les dépassements autorisés au toit et sur les équipements prohibés.



Lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution ne contient aucune disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce projet de résolution et l'illustration de la zone visée et des zones contiguës sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Montréal, ce 10<sup>e</sup> jour de mars 2011

Le secrétaire d'arrondissement,  
M<sup>e</sup> Claude Groulx

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES  
HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:  
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:  
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340  
Sur Internet :  
www.ledavoir.com/services-et-annonces/avis-publics  
www.ledavoir.com/services-et-annonces/appeles-d-offres  
Courriel : avisdev@ledavoir.com



Direction des travaux publics et des approvisionnements

APPEL D'OFFRES  
SP-11-10

La Ville de Boucherville demande des soumissions pour :

TONTE DES FOSSÉS  
DU SECTEUR DU BOISÉ SUR LE  
TERRITOIRE DE LA VILLE  
DE BOUCHERVILLE

Ouverture des soumissions :  
MARDI 5 AVRIL 2011 10 H

Ne sont considérées que les soumissions préparées sur les formulaires fournis par la Ville de Boucherville.

On peut obtenir lesdits formulaires de même que les documents d'appel d'offres (plans, devis, etc.), à compter du jeudi 10 MARS 2011 durant les heures de bureau, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 00, en s'adressant à la Direction des travaux publics et des approvisionnements située au 650, Chemin du Lac, Boucherville, (Québec), téléphone 450 449-8100, poste 8827, moyennant un dépôt de cinquante dollars (50,00\$) payable par chèque, traite bancaire ou argent comptant seulement.

Toute soumission, pour être valide, devra être accompagnée d'une garantie de soumission sous forme d'un chèque visé, au montant de NEUF MILLE CINQ CENTS DOLLARS (9 500,00 \$) payable à la Ville de Boucherville.

Chaque soumission doit être déposée au bureau du greffier de la Ville de Boucherville, situé au 500 rue de la Rivière-aux-Plis, Boucherville, avant 10 HEURES le MARDI 5 AVRIL 2011 (horodaté par le Service du greffe), dans l'enveloppe pré-adressée fournie à cette fin.

Les soumissions sont ouvertes à 10 H LE MARDI 5 AVRIL 2011, à la salle Pierre-Viger du Centre administratif Clovis-Langlois, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Plis, Boucherville.

Le Conseil Municipal de la Ville de Boucherville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues, sans encourir aucune obligation ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires. La Ville peut, s'il est avantageux pour elle de le faire, passer outre à tout défaut de conformité de la soumission si ce défaut ne brise pas la règle de l'égalité entre les soumissionnaires et elle n'est pas tenue de motiver l'acceptation ou le rejet de toute soumission.

Pour tout renseignement supplémentaire concernant cette soumission, veuillez communiquer avec Mme Danièle Roy au 450 449-8100, poste 8825.

Donné à Boucherville le 10 mars 2011.

Marie-Josée Salvail, Directrice  
Direction des travaux publics et approvisionnements  
Ville de Boucherville

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
No.: 500-22-178962-117  
COUR DU QUÉBEC  
- CHAMBRE CIVILE  
COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC,  
Partie demanderesse  
c.  
JOËL VERRAULT,  
Partie défenderesse

ASSIGNATION (139 C.p.c.)  
PAR ORDRE DU TRIBUNAL:

[1] Avis est donné à la partie défenderesse que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec/chambre civile du district de Montréal une Requête introductive d'instance. Des copies de cette Requête introductive d'instance, de l'Avis à la partie défenderesse (art. 119 C.p.c.) et l'Avis de dénonciation des pièces ont été laissées à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, salle 1.120. Il est ordonné à la partie défenderesse de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication de la présente ordonnance.

[2] À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourra être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai de trente (30) jours.

[3] Soyez aussi avisée que la Requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal le 21 avril 2011 à 9:00 heures en la salle 2.06 du palais de justice de Montréal.

(s) Martine Bouchard  
MARTINE BOUCHARD,  
Greffier adjoint  
J.B. 4099

AVIS DE  
DEMANDE DE DISSOLUTION

Prenez avis que la compagnie 9173-0762 Québec Inc., ayant son siège social au 149 Earl, Rosemere, Qc, J7A 2Y8 demandera au Registraire des Entreprises la permission de se dissoudre.

(s) Martine Bouchard  
MARTINE BOUCHARD,  
Greffier adjoint  
J.B. 4099

AVIS DE  
DEMANDE DE DISSOLUTION  
Prenez avis que la compagnie 9173-0762 Québec Inc., ayant son siège social au 149 Earl, Rosemere, Qc, J7A 2Y8 demandera au Registraire des Entreprises la permission de se dissoudre.

AVIS DE  
DEMANDE DE DISSOLUTION  
Prenez avis que la compagnie 9173-0762 Québec Inc., ayant son siège social au 149 Earl, Rosemere, Qc, J7A 2Y8 demandera au Registraire des Entreprises la permission de se dissoudre.

Étude  
Guillaume Théberge,  
Huissiers de justice

540-22-014166-101 COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, dem. c. SIVASANGAR VALLIPURAM déf. Vente par huissier le 22 mars 2011 à 14H00 au 55 Lamarche, Laval (Québec) Meubles, piano etc. tels quels. ARGENT COMPTANT, CHEQUE VISÉ M. Peter HJQ MTL  
Étude Guillaume Théberge (514-257-9087)

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO.: 500-22-178396-114  
COUR DU QUÉBEC

SERVICES DE FINANCEMENT TD INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires 4605, boul. Lapinière, Suite 300, à Brossard, distret judiciaire de Longueuil, province de Québec, J4Z 3T5;

Partie demanderesse  
c.  
NICHOLAS SANTOS,  
de domicile Inconnu;

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à NICHOLAS SANTOS de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame est, à Montréal au local 1.120 dans les 10 jours de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

La requête introductive d'instance sera présentée devant le tribunal le 27 avril 2011, à 9h00, en salle 2.06, au Palais de justice de Montréal.

Une copie de la requête Introductive d'instance a été remise au greffe à l'attention de NICHOLAS SANTOS.  
À Montréal, le 7 mars 2011  
MICHEL A. PINSONNAULT, J.C.O.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
No.: 500-22-179112-118  
COUR DU QUÉBEC  
GLOBOCAM (Anjou) INC.  
Partie demanderesse  
c.  
9193-1501 QUÉBEC INC.  
et BANQUE ROYALE DU CANADA  
Partie défenderesse  
Conjointement et solidairement  
ASSIGNATION

ORDRE est donné à 9193-1501 QUÉBEC INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, à Montréal, au local 1.120 dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

La requête introductive d'instance sera présentée devant le tribunal le 18 avril 2011, à 9h30, en salle 2.06, au Palais de Justice de Montréal.

Une copie de la requête introductive d'instance a été remise au greffe à l'intention de 9193-1501 Québec Inc.  
À Montréal, ce 2011 MAR 1.  
MARIE-FRANCE DEVLIN  
Greffier adjoint

GAUDREAU DUBÉ PERRAS  
HÉNAULT LAUZON  
Procureurs de la partie demanderesse

AVIS  
DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de Michelle FORTIN, née le 3 février 1948, en son vivant domiciliée au 390, rue Bord-de-Eau Ouest, appartement 204, Longueuil, Québec, J4H 3Z4, survenu le 12 juillet 2010, un inventaire des biens du défunt a été fait par la liquidatrice successorale. Cet inventaire peut être consulté par tout intéressé, à l'étude de M<sup>e</sup> Jacques CHAPLEAU, notaire, sis au 11903, boulevard Sainte-Gertrude, Montréal, arrondissement Montréal-Nord, Québec, H1G 5R1.

Donné ce 4 mars 2011.  
M<sup>e</sup> Jacques Chapleau, notaire

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE  
(Avis dans le journal: C.c.o., art. 795)

Prenez avis que Guy P.E. Duchesneau, en son vivant retraité, domicilié au 888, Louis-Hébert, Longueuil, Québec, J4J 4R1, est décédé le 11 septembre 2010. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, à l'étude de Me Hélène Goyette, notaire, au 550, Chemin Chamblay, bureau 260 à Longueuil.

Donné ce 8 mars 2011.  
Hélène Lafortune, liquidateur

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO.: 500-22-178396-114  
COUR DU QUÉBEC

SERVICES DE FINANCEMENT TD INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires 4605, boul. Lapinière, Suite 300, à Brossard, distret judiciaire de Longueuil, province de Québec, J4Z 3T5;

Partie demanderesse  
c.  
NICHOLAS SANTOS,  
de domicile Inconnu;

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à NICHOLAS SANTOS de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame est, à Montréal au local 1.120 dans les 10 jours de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

La requête introductive d'instance sera présentée devant le tribunal le 27 avril 2011, à 9h00, en salle 2.06, au Palais de justice de Montréal.

Une copie de la requête Introductive d'instance a été remise au greffe à l'attention de NICHOLAS SANTOS.  
À Montréal, le 7 mars 2011  
MICHEL A. PINSONNAULT, J.C.O.

AVIS DE  
DEMANDE DE DISSOLUTION  
Prenez avis que la compagnie 9160-1641 Québec Inc., ayant son siège social au 881 Montée du Virage, Saint-Joseph-du-Lac, Qc, J0N 1M0 demandera au Registraire des Entreprises la permission de se dissoudre.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

D'UNE PERSONNE MAJEURE  
Prenez avis que GUILLAUME PIERRE ROBERT MAZOYER dont l'adresse du domicile est le 5036, avenue Ponsard à Montréal (Québec) H3W 2A7 présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de GUILLAUME PIERRE ROBERT MAZOYER DE VILLARD.

Me Edith Bonnot  
UNTERBERG, LABELLE, LEBEAU  
Procureurs du Demandeur

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
No.: 500-22-178487-115  
COUR DU QUÉBEC  
- CHAMBRE CIVILE  
COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC,  
Partie demanderesse  
c.

CONSTRUCTION URBAINE INC.,  
Partie défenderesse

ASSIGNATION (139 C.p.c.)  
PAR ORDRE DU TRIBUNAL:

[1] Avis est donné à la partie défenderesse que la partie demanderesse a déposé au greffe de la Cour du Québec/chambre civile du district de Montréal une Requête introductive d'instance. Des copies de cette Requête introductive d'instance, de l'Avis à la partie défenderesse (art. 119 C.p.c.) et les pièces P-1 à P-3 ont été laissées à l'intention de la partie défenderesse, au greffe du tribunal, au palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, salle 1.120. Il est ordonné à la partie défenderesse de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication de la présente ordonnance.

[2] À défaut de comparaître dans ce délai, un jugement par défaut pourra être rendu contre vous sans autre avis dès l'expiration de ce délai de trente (30) jours.

[3] Soyez aussi avisée que la Requête introductive d'instance sera présentée pour décision devant le tribunal le 21 avril 2011 à 9:00 heures en la salle 2.06 du palais de justice de Montréal.

(s) Martine Bouchard  
MARTINE BOUCHARD,  
Greffier adjoint  
J.B. 4099

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE (Article 102(4) de la Loi) Dans l'affaire de la faillite de : FLEURS ET GOURMANDISES INC.

Avis est par les présentes donné que la faillite de FLEURS ET GOURMANDISES INC., 3210, rue Rachel Est, Montréal, Québec, H1W 1A4, Canada, est survenue le 28<sup>e</sup> jour de février 2011, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 18<sup>e</sup> jour de mars 2011 à 9h00, au BUREAU DE SYNDIC - MONTRÉAL, 1290, rue St-Denis, Suite 802, Montréal, Québec.

Daté à Montréal (QC), ce 8<sup>e</sup> jour de mars 2011

Guyllaine Houle, syndic  
PIERRE ROY & ASSOCIÉS INC., Syndic  
1290, rue Saint-Denis  
Bureau 802  
Montréal (QC) H2X 3J7  
Tél. : (514) 282-8667  
Télex : (514) 282-9667

## ACTUALITÉS

Plainte  
criminelle  
contre  
un CHSLD

L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) a déposé, hier, une plainte criminelle contre une résidence de personnes âgées de Montréal et contre l'un de ses employés à la suite de la mort suspecte d'un aîné.

Ce faisant, l'AQDR souhaite faire un premier pas en vue de mettre fin à la négligence qui aurait entraîné, selon elle, le décès de Maurice Gibeau et à «l'impunité» qui s'ensuit trop souvent dans ce genre de situation.

M. Gibeau est mort en décembre 2009 à la résidence Parc Jarry, alors que le préposé de garde dormait. «On n'a jamais dit à la famille qu'il était mort par négligence. Le préposé nocturne a débranché les systèmes d'alarme pour aller dormir alors qu'il devait faire une ronde toutes les heures pour voir à la sécurité des gens. Au mois de mai, un employé qui a quitté la résidence l'a dénoncé dans les médias», relate le président de l'AQDR, Louis Plamondon.

La directrice de la résidence Parc Jarry, Michelle Jodoin, a refusé de commenter le dépôt de la plainte qui résulte du processus mis en branle par l'AQDR, préférant laisser à Gilles Corribeau, de la firme de relations publiques Enigma, le soin de s'en charger.

Ce dernier a confirmé que le centre d'hébergement n'avait pas informé la famille des irrégularités ayant entouré la mort de Maurice Gibeau avant que les médias ébruient l'histoire, et ce, même si une enquête interne avait été menée immédiatement après son décès.

La Presse canadienne



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Avec ses trois étapes, son retour aux notes en pourcentage, son seuil de passage à 60 %, etc., le bulletin unique est le même qu'à l'automne dernier.

## ÉDUCATION

## Le bulletin unique reste le même

LISA-MARIE GERVAIS

Les enseignants qui avaient espoir que certains changements soient apportés au bulletin unique et chiffré sont déçus: la publication des cadres d'évaluation et de l'ébauche finale du bulletin montre qu'il est demeuré inchangé.

Tout juste avant la rentrée scolaire 2010-2011, la nouvelle ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, avait reporté d'un an l'implantation de ce nouvel outil, répondant ainsi au souhait du réseau de l'éducation qui ne voulait rien précipiter. Ce report devait servir à prendre le temps de bien préparer les enseignants à ce changement dans l'évaluation, mais ceux-ci espéraient aussi que seraient apportées quelques améliorations supplémentaires. En vain.

«Il y a eu du travail de fait», reconnaît Sylvain Mallette, vice-président à la vie professionnelle de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). «Mais on a revu les cadres d'évaluation pour chacune des matières, dans lesquels on s'est ingénié à maintenir les outils de la réforme en place. Les échelles de niveaux de compétences ne sont plus dans les critères parus au mois d'octobre, mais on les a mis en annexe!»

Ainsi, avec ses trois étapes, son retour aux notes en pourcentage, son seuil de passage à 60 %, etc., le bulletin unique est le même qu'à l'automne dernier. «Avec ce bulletin, le ministère a réussi à imposer sa façon de faire. L'autonomie de l'école n'est pas très grande», déplore Chantal Longpré, présidente de la Fédération québécoise des directions d'établissement.

Pour Mme Longpré, le document de soutien aux équipes-écoles, paru le 4 mars dernier sur le site du ministère et qui contient une version officielle du

bulletin, est réducteur. Il les enjoint à revoir les normes et modalités d'évaluation des apprentissages, un travail bureaucratique superflu, croit-elle.

Enseignant de physique à l'école secondaire Saint-Maxime, Fikry Risk répète que n'avoir que trois étapes (20 novembre, 15 mars et 10 juillet) est très nuisible pour les étudiants. «Quatre mois sans bulletin, c'est trop. Celui de la dernière étape compte pour 60 %. Que fait le parent qui découvre que son enfant est en échec le 10 juillet? Les écoles sont fermées!»

## Pas un bulletin, un bilan

Sylvain Mallette, dont l'organisation est connue pour ses positions anti-réforme, ne voit rien d'«unique» dans ce bulletin et préfère utiliser le terme «bilan annuel des apprentissages». «L'outil peut être en apparence unique, mais il ne sera pas utilisé de la même façon partout sur le territoire», a-t-il souligné. Comme il revient aux écoles d'adopter de nouvelles normes et modalités d'évaluation, les règles de passage varieront d'un établissement à un autre, constate-t-il. «Il y a des écoles qui vont pouvoir dire que ça prend trois échecs dans une matière pour recommander le redoublement et une autre va dire que c'est plutôt deux échecs.»

Rien n'a été modifié en ce qui concerne la hiérarchisation des connaissances et du redoublement chaque année. «En français, en première année, il faut que l'élève maîtrise 500 mots. Mais on ne sait pas lesquels. La ministre dit que ce n'est pas important lesquels, note-t-il. La mission de l'école primaire et secondaire, c'est de construire un socle commun d'acquis.»

Le Devoir

## DÉFICIENCE INTELLECTUELLE ET TED

Échec pour l'accès  
aux services  
à MontréalLOUISE-MAUDE  
RIOUX SOUCY

Les services destinés aux personnes ayant une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble envahissant du développement (TED) font du surplace à Montréal. Un an et demi après le rapport dévastateur de la protectrice du citoyen et trois ans après le dépôt du plan d'accès ministériel, c'est un véritable constat d'échec que dresse l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS).

Dans une lettre expédiée au ministre de la Santé, Yves Bolduc, dont *Le Devoir* a obtenu copie, la troisième vice-présidente de l'Alliance, Johanne McGurrian, est claire. «Sans un appui financier suffisant et sans l'ajout de personnels», il faudra mettre définitivement une croix sur l'accès à des services dans des délais raisonnables, pour un élément clé du plan d'action québécois de 2008.

Même son de cloche à la Fédération québécoise de l'autisme et des autres troubles envahissants du développement (FQATED). «À ce moment-ci, le plan d'accès devrait déjà être pleinement efficace. Il ne l'est pas du tout», confirme sa directrice générale, Jo-Ann Lauzon. Quant aux délais, ils sont tout sauf raisonnables. «Ça ne bouge pas vite, les structures sont lourdes, d'accord. Mais ça fait depuis 2003 qu'on attend. C'est déraisonnablement long.»

Dans sa lettre, l'APTS explique que l'attente pour le diagnostic est toujours d'un an et plus. Et ce n'est là que le début d'un par-

cours du combattant, raconte Jo-sée Fréchette, répondante politique à l'Alliance. «Il y a plus de diagnostics que jamais parce qu'on est plus attentifs et mieux outillés. Mais une fois diagnostiqués, tous ces gens-là sont dirigés vers les CRDI [centres de réadaptation en déficience intellectuelle] et se butent à d'autres listes d'attente.»

Ces délais varient d'un à deux ans pour l'obtention de services en CRDI et de cinq à six ans pour une aide spécialisée à domicile. Il faut encore attendre pour obtenir la subvention pour le soutien à la famille qui, dans certains CSSS, peut prendre jusqu'à trois ans avant de débiter. Les CSSS offrent d'ailleurs des services bien inégaux, déplore l'APTS. En qualité comme en intensité.

À ces délais s'ajoute une charge de travail très lourde en raison du manque de personnel. Les intervenants mènent en moyenne 65 dossiers de front. «C'est le double d'une charge idéale», calcule Mme Fréchette. Certains vont jusqu'à 95 dossiers réguliers, en plus des cas urgents qui n'ont de cesse de s'ajouter. À ce rythme, il ne reste que des miettes pour les adultes, déplore l'APTS. «Nous avons l'impression qu'ils sont laissés à eux-mêmes.»

Les adolescents et les adultes sont complètement oubliés, corrobore Jo-Ann Lauzon. «On ne parle pas de cas isolés. C'est généralisé. Il n'y a rien pour eux. Rien.» La protectrice du citoyen s'est récemment intéressée à ces deux clientèles. Son rapport est attendu sous peu.

Le Devoir

porter

Toronto.  
À vous la vie en ville !

Porter atterrit à l'aéroport du centre-ville de Toronto. Vous êtes à deux pas de tout, à pied ou en taxi. À votre tour de jouer les touristes !

L'aérogare est moderne, intime et bien pensée. L'enregistrement et le contrôle de sécurité sont rapides et bien rodés. Vous pourrez passer plus de temps en ville et moins de temps en file.

Porter. Raffinée sur toute la ligne.



Vols au départ de Montréal. Réservez avant le 16 mars.

TORONTO 20 par jour 149* \$	HALIFAX 154* \$	ST. JOHN'S 179* \$	SAULT STE. MARIE 2 par jour Dès le 4 mai 159* \$	SUDBURY 169* \$	THUNDER BAY 169* \$	BOSTON 199* \$	WINDSOR 3 par jour Dès le 27 avril 149* \$
CHICAGO 199* \$	MYRTLE BEACH 259* \$	NEW YORK 149* \$	Réservez en ligne, appelez au 1-888-619-8622 ou contactez votre agent de voyages.				

\* Réservez avant le 16 mars 2011 pour vos trajets avant le 23 juin 2011. Porter peut exiger un achat jusqu'à 21 jours à l'avance. L'aller simple en classe Fixe n'inclut pas les taxes, frais et surcharges. Ce tarif aller-simple n'exige pas l'achat d'un aller-retour. Les sièges à ce tarif sont en nombre limité et peuvent ne pas être disponibles sur tous les vols ou pour toutes les dates. Offre valable pour les nouvelles réservations seulement.

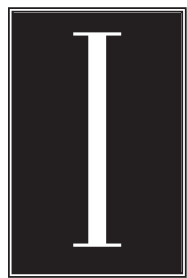
flyporter.com

## ÉDITORIAL

## Fédéralisme

## Ottawa doit reculer

La Cour d'appel de l'Alberta donne raison aux provinces dans leur bataille pour bloquer le projet de loi fédéral de création d'une commission des valeurs mobilières pancanadienne. Si le gouvernement Harper n'était pas si entêté, il mettrait fin dès maintenant à sa tentative de s'approprier des compétences qui ont toujours été exercées par les provinces.



Il y a un an, Ottawa rendait public le libellé d'un projet de loi créant une commission nationale des valeurs mobilières avec le soutien actif de l'Ontario. Devant le rejet de son projet par quatre provinces et l'appui très réservé des autres, le gouvernement Harper a demandé à la Cour suprême de se prononcer. De leur côté, le Québec et l'Alberta entreprenaient une procédure similaire auprès de leur cour d'appel respective.

Dans le cas de la Cour suprême, les audiences sont prévues pour le mois prochain. En revanche, la Cour d'appel de l'Alberta a déjà rendu sa décision et l'on attend celle de la Cour d'appel du Québec pour bientôt.

Difficile de prévoir de quel côté pencheront ces deux tribunaux, qui se sont plus souvent montrés sensibles aux arguments du gouvernement fédéral. Mais dans le cas de la cour albertaine, sa décision est entièrement favorable aux provinces.

Ottawa prétend qu'avec la mondialisation, le commerce des valeurs ne connaît plus de frontières. Or, puisque le commerce international est de sa compétence, il serait moins coûteux et plus efficace de centraliser les contrôles de l'industrie des valeurs mobilières.

Logique ou non, répond la cour, la fédération canadienne n'a pas été conçue ainsi. Au contraire, cette prérogative revient aux provinces, de qui relèvent les questions de droit civil et de propriété.

Il ne suffit pas de constater que la réalité évolue dans un sens ou l'autre pour qu'un gouvernement s'arroge le droit d'interpréter la Constitution à sa guise. Le monde des assurances et celui des professions se sont aussi internationalisés, explique le tribunal, cela ne donne pas le droit à Ottawa de réglementer ces secteurs reconnus de compétence provinciale.

Autre argument rejeté par la Cour, celui du risque de grave crise financière à laquelle seule une organisation centralisée pourrait faire face. D'abord, une telle crise qui justifierait une intervention d'urgence d'Ottawa n'a pas lieu à l'heure actuelle; et de toute façon, Ottawa ne pourrait pas imposer des règles uniformes puisque les provinces continueraient d'exercer leur autorité sur leur territoire.

Voilà des arguments qui font sûrement plaisir aux provinces, sauf à l'Ontario dont l'appui au projet fédéral tient à la volonté clairement manifestée de faire de Toronto la seule grande place financière au pays. Curieusement, c'est aussi pour protéger sa position privilégiée que l'Ontario est sur le point de s'opposer à la fusion de la Bourse TMX avec le London Stock Exchange, une transaction qui est pourtant le signe le plus tangible de cette mondialisation de la finance qui lui sert d'argument-choc en faveur de la création d'une commission nationale des valeurs mobilières...

En tout respect pour la Constitution, Ottawa doit renverser cette tendance à la centralisation de l'industrie de la finance en Ontario et encourager plutôt le développement de pôles régionaux forts à l'est et à l'ouest, dont celui de Montréal.

[j-rsansfacon@ledevoir.com](mailto:j-rsansfacon@ledevoir.com)

## Amphithéâtre de Québec

## Le vendeur

Régis Labeaume ne pouvait rêver mieux: le maire qui, en dépit de son engagement initial, ne voulait plus de consultation sur son projet d'amphithéâtre, qui suppliait jeudi dernier ses concitoyens de le convaincre de ne pas consulter, qui allait plus loin lundi en affirmant qu'il «ne sentait pas» d'envie de consultation dans la population — ce maire-là a raison, disent les gens de Québec.

Un sondage Léger Marketing réalisé lundi pour le compte de deux radios privées de Québec révèle que 64% des citoyens de la ville ne veulent ni être consultés, ni qu'il y ait tenue de vote (qui a de toute manière eu lieu lundi soir au conseil municipal, où l'équipe Labeaume règne) sur le projet.

Si les deux stations commanditaires du sondage ont elles-mêmes fait leur lit depuis longtemps sur le sujet, rien ne permet de mettre en doute ces données. Le maire Labeaume, qui a du flair, a parfaitement saisi l'air du temps: à Québec, l'envie de retrouver une équipe de hockey est telle qu'elle n'a plus ni rime ni raison. Il est vrai qu'au Québec, l'actualité d'hier l'a encore prouvé, on perd facilement la tête lorsqu'il s'agit de hockey. Mais quand l'engouement se traduit par un projet mal ficelé, il est nécessaire que les élus cessent d'être des gérants d'estrade et rendent des comptes.

Le maire Labeaume ne cesse pourtant de ridiculiser ceux qui lui demandent des détails sur le projet d'amphithéâtre depuis l'annonce conjointe faite d'abord avec le gouvernement du Québec il y a un mois, ensuite avec Québecor la semaine dernière. Il est pourtant ici question d'argent public, de réaménagement urbain majeur et d'engagement financier à très long terme de la Ville — bien plus longuement que durera la carrière politique de M. Labeaume.

Pour le moment, c'est Québecor qui semble avoir la partie belle dans cette affaire, qui encaissera commandites, publicités, revenus de location, de restauration, de stationnement tirés des événements tenus, sans avoir à payer de taxes municipales, avec de surcroît la protection d'une clause de résiliation de contrat.

En revanche, sauf en croyant le maire sur parole, pas moyen de comprendre comment la Ville de Québec touchera des bénéfices dans l'aventure, d'autant que certains coûts, par exemple d'aménagement urbain autour de la nouvelle construction, ont été oubliés.

Le maire Labeaume ne veut rien éclaircir. Il ne veut pas entendre les objections de l'opposition, au prétexte qu'une opposition, c'est payé pour s'opposer. Il ne veut pas répondre aux médias, sous prétexte que pour la presse, «c'est super payant d'avoir un gros débat et un référendum». Il parlera directement de son projet aux citoyens en faisant le tour des arrondissements, mais il s'agira d'une présentation, pas d'une consultation.

Il serait temps que M. Labeaume retrouve le sens des responsabilités. Le Québec a trop vu de projets déraiper pour accepter que le maire de sa deuxième ville se contente des habits de marchand d'illusions.

[jboileau@ledevoir.com](mailto:jboileau@ledevoir.com)

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSEÉ BOILEAU

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



## L E T T R E S

Le français intensif en 6<sup>e</sup> année

Mon aînée est allée tout un été à l'Université de Charlottetown pour apprendre l'anglais. Elle est bilingue. Mes deux plus jeunes ont eu la chance de faire une sixième année intensive en anglais. Ils sont bilingues.

Ce que j'ai observé n'était pas relatif à l'enseignement de l'anglais en tant que tel, mais relatif au dynamisme des enseignants, au contenu des cours de conversation anglaise passant par le théâtre, les *tongue twisters*, les jeux, les poèmes, les chansons. Cela avait rapport avec la pédagogie active qui devrait être offerte en tout temps, en français aussi.

Mes enfants faisaient partie d'un groupe de 30 élèves choisis auxquels on offrait le plaisir d'apprendre. Tout le monde, même le concierge, parlait en anglais. Une question d'enthousiasme. Les élèves avaient l'impression de vivre dans un jeu vidéo. De la musique, des gestes, des rires, du bouillonnement pédagogique qu'ils retrouvaient seulement dans le programme de 6<sup>e</sup> année anglais intensif habilement nommé le CIA. Parce que c'était un projet éducatif particulier. Les autres sixièmes années les regardaient, eux, «les anglais», comme des enfants chanceux qui avaient l'air de joyeuses bibittes, qui avaient comme but ultime d'aller converser avec de jeunes Américains lors du fameux voyage à Boston.

La situation a changé. L'enthousiasme a fui les classes. Les angoisses familiales ont envahi la vie des enfants. Et on leur offre l'anglais intensif alors qu'ils ne connaissent pas encore le français. Et si on leur proposait la 6<sup>e</sup> année en français intensif avec des cours de conversation française en passant par la même impression qu'ils vivent un projet du cœur, de l'âme et de l'esprit? Des cours intensifs en français pour leur donner le goût de bien parler, de lire de beaux textes, d'apprendre des fables par

cœur, de jouer au théâtre durant la moitié de l'année. Puis, la seconde moitié, on leur offrirait les sciences, l'anglais, les mathématiques, et tout le reste. Ils comprendraient mieux, réaliseraient de meilleurs travaux, et seraient mieux préparés pour le secondaire.

Dans une dizaine d'années, aurons-nous des jeunes enseignants qui connaîtront leur langue, qui passeront haut la main les examens d'embauche que leur imposent les commissions scolaires, qui enseignent avec un enthousiasme débridé, qui seront le gage d'une nation fière de sa langue au point d'imposer aux immigrants la joie de la parler?

Et l'anglais serait vraiment une langue seconde.

Francine Allard

Le 9 mars 2011

## Tous sur le même pied

Harper veut faire bâtir de nouvelles prisons à coups de centaines de millions de dollars. Cela, malgré la baisse du taux de criminalité au Canada, taux que contestent par ailleurs les conservateurs pour justifier l'érection de plus de pénitenciers. Selon eux, il y a beaucoup trop de criminels non punis au pays.

Quatre têtes dirigeantes du Parti conservateur, dont deux sont maintenant sénateurs, ont violé la loi électorale en orchestrant un dépassement de dépenses de plus de 1 million de dollars aux élections de 2006.

En voilà quatre qui devraient être parmi les premiers usagers d'une geôle toute neuve de Harper. En outre, nul ne pouvant ignorer la loi, il faudrait aussi mettre au frais, de façon préventive à tout le moins, tous les députés conservateurs. Le fardeau de la preuve qu'ils n'ont pas volé le dernier scrutin leur incombe.

Marcel Lapointe

Saguenay, le 8 mars 2011

## Une femme extraordinaire

J'ai eu le plaisir et l'honneur de travailler avec Marie-Andrée Bertrand au cours des dernières années. Elle était une intellectuelle imbattable dans la discussion, une bonne vivante toujours prête à aider les autres, une féministe engagée dans la cause des femmes de façon continue depuis des décennies.

Marie-Andrée était férue d'épistémologie. Lorsqu'on discutait avec elle, elle demandait souvent: «D'où parlez-vous?», afin de savoir à quelles sources se nourrissent notre pensée et nos opinions. Avec elle, il fallait discuter de façon logique et cohérente.

Quand elle me téléphonait ou que nous prenions un repas ensemble, elle avait toujours des objets de discussion et des projets d'écriture au sujet desquels elle allait chercher l'opinion des autres.

Tout ce qui lui semblait injuste la faisait frémir et chercher comment corriger la situation. Que ce soit sur le port du voile, la femme et la religion, la laïcité, elle cherchait continuellement à comprendre les enjeux et à se former une opinion bien documentée.

C'était une grande intellectuelle qui a sûrement laissé une trace indélébile dans l'esprit de plusieurs générations d'étudiants.

La dernière question que nous avons discutée était: «Est-ce que le féminisme a fait des femmes de meilleurs hommes (sens générique)?» Je n'aimais pas beaucoup cette formulation par laquelle elle voulait se demander si le féminisme avait amélioré l'humanité. Je lui ai suggéré: «Est-ce que le féminisme a fait des hommes de meilleures femmes?» (dans le sens de meilleure présence auprès des enfants, de comportements plus compréhensifs au travail, etc.).

Nous n'aurons jamais terminé cette discussion. Salut Marie-Andrée.

Michèle Stanton-Jean

Chercheuse invitée, Centre de recherche en droit public, Université de Montréal  
Montréal, le 8 mars 2011

## LIBRE OPINION

## À propos du conflit au Journal de Montréal

MICHEL ARSENAULT

Président de la Fédération des travailleurs du Québec

Dans le concert de réactions à l'issue du conflit au Journal de Montréal, une fois le ménage fait dans les gérants d'estrade et les chasseurs de coupables, l'une de ces réactions a retenu mon attention parce que, bien que sans complaisance, elle appelait à la réflexion, au débat, aux saines remises en question. Mme Lise Payette, aux racines de Métallo (FTQ) à Noranda comme moi-même à Murdochville, y va d'une charge en règle contre «l'énorme échec syndical que personne ne veut voir en face». Passons sur les molles et autres amateurismes dont Mme Payette pimente son propos au sujet des stratégies syndicales. Propos à la soi-disant propension des grandes organisations à défendre avec plus de passion les grands groupes que les plus petits, nous avons des balises claires pour éviter de tels dérapages, en particulier dans nos statuts et nos ententes intercentrales.

Je crois vous avoir entendu, il y a quelque temps, parler de la situation de votre propre père, chauffeur d'autobus à Montréal, qui

devait coucher sur un banc de bois pour éviter de perdre sa priorité sur des lignes convoitées. Vous nous aviez rappelé qu'il avait terminé sa carrière avec une médaille, mais sans fonds de retraite. Et que dire de ces syndicalistes de votre époque à Noranda qui devaient suivre les salariés à l'encaissement de leur chèque pour percevoir une à une les cotisations syndicales? Enfin, que penser de ces milliers de travailleurs et travailleuses dépossédés de leur fonds de retraite par des patrons pressés de détourner les avoirs de la caisse?

Des centaines d'hommes et de femmes engagés de votre génération ont travaillé sans relâche, souvent au prix de leur santé et de leur vie familiale pour que de telles injustices ne se reproduisent plus. De notre côté, à la FTQ, nous avons donné à un grand nombre de militants syndicaux une formation économique qui leur permet de voir venir et même de siéger à des conseils d'administration qui, ultimement, décideront de leur sort. Ce n'est pas une honte, Mme Payette.

N'est-ce pas là, Mme Payette, ce que les gens de votre génération nous apprennaient et nous encourageaient à faire? Prendre toute notre place et défendre les intérêts de

nos membres partout où il en était question et avec toute l'expertise dont nous pouvions disposer? C'est, en tout cas, le message que j'y ai toujours perçu.

Vous terminez votre texte du 4 mars dernier en évoquant le fait que «l'échec syndical qu'a été le conflit du Journal de Montréal pourrait servir de point de départ à une réflexion qui devient encore plus urgente devant le vent de droite qui souffle sur le Québec d'aujourd'hui».

Mme Payette, si je ne partage pas tous vos constats, je suis par contre un de ceux qui croient aux échanges, au brassage d'idées, sans tabou. Aussi, je vous invite à venir échanger avec les membres de notre conseil général qui se réunira sous peu. Merci.

## Réplique

Je crois toujours que les syndicats sont essentiels dans notre société, mais je crois aussi qu'il serait sans doute utile de se demander si, avec le temps, les nôtres n'ont pas eu tendance à s'embourgeoiser. Il faut parfois souffler sur la flamme... ce n'est jamais du temps perdu si ça permet de se redéfinir.

Lise Payette

## IDÉES



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Des élèves d'une école primaire de Montréal. Le gouvernement Charest propose d'instaurer l'immersion en langue anglaise pendant un semestre au cours de la sixième année du primaire, mais à quelle fin promet-on cette mesure?

## Pourquoi apprendre une langue?

C'est dire au monde réel et à soi-même un message primordial: nous voulons vivre ensemble pour ce que nous sommes

MARTIN PÂQUET

Titulaire de la Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du Nord de l'Université Laval et auteur, avec Marcel Martel, de *Langue et politique au Canada et au Québec: une synthèse historique (Boréal, 2010)*

L'actualité récente a remis de l'avant la question linguistique. À la suite de la proposition du gouvernement Charest d'instaurer l'immersion en langue anglaise pendant un semestre au cours de la sixième année du primaire, plusieurs sont intervenus dans l'espace public. Je voudrais ici signaler un point qui m'apparaît fondamental dans ce débat. À quelle fin promet-on cette mesure? En d'autres mots, pourquoi apprendre une langue comme l'anglais, l'espagnol, ou simplement le français?

### Qu'est-ce qu'une langue?

Pour ce faire, il m'apparaît important de définir ce qu'est une langue. D'abord, la langue forme un mode de communication par lequel les individus échangent entre eux et traduisent leur rapport au monde réel. Sans l'usage d'une langue, nous n'aurions qu'un contact atrophie avec notre environnement. Dans un deuxième temps, la langue constitue le moyen par lequel nous formons une communauté. Elle est un marqueur identitaire grâce auquel les individus manifestent à soi et aux autres, leurs caractéristiques propres et leur appartenance sociale. Parler français ou anglais n'est pas seulement échanger entre des individus épars. C'est partager aussi une culture commune ou, comme le signale le sociologue Joseph Yvon Thériault, faire société.

### Un écosystème politique

Dans un troisième temps, la langue est pleinement un enjeu politique: l'utilisation d'une langue par ses locuteurs véhicule les aspirations, les divisions, les alliances, les rivalités et les neutralités présentes dans la communauté. Plus encore, elle est un enjeu parce que les acteurs politiques lui attribuent des valeurs pour ce qu'elle représente en elle-même. En effet, le français, l'anglais et les langues autochtones au Canada et au Québec ne sont pas des modes de communication neutres, bien au contraire. Ces langues constituent des écosystèmes en équilibre parfois précaire. Elles traduisent des conceptions fondamentales du bien commun au cœur du lien social. D'où leur caractère particulièrement sensible.

La Loi sur les langues officielles en 1969 et la Charte de la langue française en 1977 sont des exemples montrant bien la dimension politique de la langue. Le bilinguisme officiel au Canada et l'instauration du français comme langue publique au Québec ont suscité à l'origine un vif débat. De plus, puisqu'elles s'adressent à des communautés distinctes, ces lois ne correspondent pas aux mêmes conceptions du bien commun et des

droits qui l'accompagnent. Néanmoins, elles ont servi d'instruments politiques pour les citoyens, dans la conservation et la sauvegarde de leurs écosystèmes respectifs.

Au-delà de la prison du discours qui semble enfermer les individus, la langue révèle ainsi la réalité sociohistorique des luttes, des relations de domination et des inégalités existantes dans la société. Parler français en Acadie ou en Ontario ne reflète pas les mêmes rapports socioéconomiques et politiques que parler anglais à Montréal. La langue est donc politique, car elle incarne notre rapport au monde réel.

### Pourquoi donc apprendre une langue?

La proposition du gouvernement Charest a recueilli l'appui de plusieurs qui voient dans l'immersion anglaise la simple acquisition d'un mode de communication. Selon ces derniers, apprendre l'anglais apparaît comme une nécessaire ouverture au monde, un monde dont le *business english* serait la *lingua franca* par excellence. Par-delà ce dernier postulat qui demeure à prouver — nous pourrions aussi parler de l'importance de l'espagnol, du mandarin ou de l'hindi —, l'ouverture au monde apparaît surtout sous les oripeaux de l'économie. En fournissant la clef d'accès aux marchés mondiaux, l'apprentissage de l'anglais permettrait ainsi d'échanger avec les Américains, les Moldaves, les Indonésiens ou les Nigériens. En soi, cette opinion n'est pas criminelle, mais puisque l'être humain ne se résout pas aux simples interactions économiques et à l'emploi du *Berlitz*, elle apparaît plutôt limitative.

D'autres insisteront sur le deuxième aspect d'une langue. Parler anglais serait s'ouvrir à une autre culture et, puisque l'ouverture serait garante de la compréhension mutuelle, ils accordent ainsi une valeur positive à la proposition gouvernementale. Encore là, si nul n'est contre la vertu, rien n'est moins certain sur un plan pratique. La compréhension se fonde sur la reconnaissance de ce qui est à la fois commun et propre à tout un chacun. Comment reconnaîtrait-on la spécificité de la société québécoise si cette dernière possède les mêmes traits standardisés que la société américaine ou anglo-canadienne? Comment pourrait-on comprendre pleinement le rapport qu'elle entretient à son monde spécifique?

Lorsqu'ils choisissent d'assister à une représentation du Cirque du Soleil, les habitants de Las Vegas ou de Londres ne vont pas voir un spectacle des cirques Barnum's ou des Shriners. C'est la spécificité culturelle québécoise qui les attire, une spécificité qui s'exprime en français. Si l'ouverture à l'autre implique l'abandon de la spécificité de soi, comment pourrait-on alors reconnaître la diversité culturelle qui nous caractérise tous sur cette planète?

### Le rapport de force linguistique

Enfin, la proposition du gouvernement Charest pose problème dans la dimension proprement politique de la langue. La proposition de l'immersion anglaise comprend ici un message implicite. L'ouverture au monde — entendre ici l'accès aux marchés — passerait par l'acqui-

sition d'une seule langue, soit celle qui possède actuellement le rapport de force le plus favorable. Cette proposition ne tient pas compte du contexte nord-américain où la diversité culturelle est fortement réduite au profit d'un modèle linguistique dominant. Quand un modèle domine, vous avez toujours le choix d'opter pour ce dernier. Toutefois, les autres options se résorbent et l'offre s'amenuise, à moins de réinvestir lourdement dans la promotion de ces autres langues.

Qui plus est, la proposition touche au lien fondamental qui est au cœur du bien commun au Québec, celui d'une communauté dont la langue française soude l'appartenance sociale. Il importe dès lors d'être particulièrement prudent en cette matière puisque, en valorisant un statut «marchand» de l'anglais, il y a risque de déprécier le statut premier du français et, partant, de déstabiliser l'écosystème québécois. Dès lors, le bien commun serait atteint dans son cœur même.

### La leçon irlandaise

Pourquoi apprendre une langue? Si l'Irlandais George Bernard Shaw parlait anglais, la langue dominante dans l'Empire britannique, c'est qu'il n'avait pas eu le choix, l'option ne se présentant pas à lui. En effet, l'enseignement du gaélique en Irlande étant fortement réprimé depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, il n'a pas pu composer son œuvre en cette langue, faute de la connaître. Aujourd'hui, par respect de la diversité culturelle et par souci du sentiment d'appartenance à la société irlandaise, le gaélique a de nouveau droit de cité après un long silence dans l'espace public.

Après que la République irlandaise eut réinvesti dans la promotion de cette langue fortement dévalorisée autrefois, l'affichage y est maintenant bilingue, des programmes d'enseignement sont offerts dès le primaire et des médias diffusent en gaélique. Le réapprentissage de cette langue n'est pas motivé par la nostalgie du temps disparu ou une quelconque fermeture à l'autre. Dans le contexte d'une mondialisation marchande et niveleuse, le gaélique exprime aussi le rapport au monde réel des Irlandais. En réapprenant cette langue connue d'eux seuls, les Irlandais nous transmettent un message: ils ne sont pas nombreux à l'échelle de la planète, mais ils comptent pour ce qu'ils sont.

Dans le débat sur l'immersion anglaise, le cas irlandais est porteur d'une leçon. Ouvrir l'avenir à nos descendants, c'est leur donner des moyens. Ceux d'exprimer leur rapport au monde réel dans une langue qui traduit leur appartenance sociale à une communauté ayant traversé le temps. Ceux d'exposer à la face du monde leurs caractéristiques propres et les traits qu'ils partagent en commun avec les autres. Ouvrir l'avenir à nos descendants, c'est aussi leur permettre de préserver l'ensemble des options possibles dans un monde où la diversité culturelle constitue une richesse en péril. Pourquoi apprendre une langue comme le français? C'est dire au monde réel et à soi-même un message primordial: nous voulons vivre ensemble pour ce que nous sommes.

### VITICULTURE QUÉBÉCOISE

## La controverse SAQ-Suckling

LÉON COURVILLE

Économiste et ex-président de la Banque Nationale, l'auteur exploite un vignoble

On a pu assister la semaine dernière à une levée de boucliers généralisée contre l'entente commerciale survenue entre la SAQ et James Suckling, l'ancien dégustateur-gourou du *Wine Spectator* maintenant à son propre compte.

Plusieurs de nos sommeliers et critiques de vin ont vu dans cette initiative une atteinte à leur réputation, et l'écoute ou la lecture de leur propos laisse voir un malaise assez évident. Je pense bien ne pas me tromper en affirmant que ces commentateurs ont senti leur expertise menacée et mise de côté au profit d'un étranger. Autrement dit, nul n'est prophète en son pays!

Je ne connais pas les dessous de l'entente SAQ-Suckling; je connais un peu par ailleurs les frustrations occasionnelles des chroniqueurs de vin à l'égard de la SAQ. Cette société constitue un monopole gigantesque dans le monde du vin et comme tout monopole, elle a les sabots un peu gros. Et faire des affaires avec un monopole est aussi une source de frustrations occasionnelles.

C'est peut-être ce qui explique que la venue d'un grand expert étranger a tant dérangé, parce qu'en soi, l'ouverture de la SAQ à M. Suckling ne remet en cause d'aucune façon la compétence reconnue des nôtres.



### Consécration

Par ailleurs, la venue de M. Suckling aura peut-être donné un coup de pouce à la viticulture québécoise. Voici ce grand expert, reconnu mondialement, qui déguste à l'aveugle et à qui on présente des vins de partout, y compris du Canada et du Québec.

Depuis la semaine dernière, on peut voir sur son site des notes de 90 sur 100 ou plus attribuées à quatre vins élevés au Québec, dont deux du domaine Les Brome dont je suis propriétaire. C'est en quelque sorte une consécration, surtout quand on vous donne une telle note et qu'on y ajoute le mot «*fascinating*».

Comme producteur de vins au Québec, j'ai souvent eu l'impression de ne pas être un prophète dans mon propre pays. Lorsque nous faisons déguster nos vins dans certains cercles, nous, les producteurs au Québec, nous sentons la loupe du jugement s'épaissir.

### Commentaires négatifs

Et, même si certains commentateurs ont commencé à parler de nous et même à l'occasion très favorablement, la majorité demeure ou indifférente ou carrément négative. Et lorsqu'ils sont favorables, ils le font sur le bout des lèvres, bien conscients qu'une cohorte importante de leur confrérie est fermée à l'idée de promouvoir les vins d'ici. Combien de commentateurs ai-je pris au piège en leur demandant de me nommer les vins québécois qu'ils ont dégustés après qu'ils eurent exprimé un commentaire négatif sur les vins québécois?

Parle-t-on à certains d'entre eux d'organiser une dégustation à l'aveugle où l'on opposerait nos vins à ceux de l'étranger qu'on reçoit au mieux un sourire désapprobateur. Encore récemment, on présentait à des critiques québécois des vins québécois et la conclusion générale était peu favorable, voire terne. Or, on avait exclu les meilleurs représentants de la viticulture québécoise, un peu comme si on jouait de la viticulture française à partir du Pisse Dru et autres du même genre!

M. Suckling affirme qu'il y a au Québec d'*«excellent wineries... producing quality wines»*; c'est plus que tout ce que j'ai entendu. Venant d'un expert de grande renommée, il convient d'en prendre note. La venue au Québec de M. Suckling aura donc eu comme bénéfice de rappeler aux Québécois qu'on peut faire de grands vins au Québec. On peut donc espérer maintenant que notre presse aura moins de pudeur à en parler et à les faire découvrir. Merci à la SAQ!

## Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel ([redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

### L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francœur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Philippe Papineau (pupitre) ; information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzetti et Guillaume Bourgault-Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporters) ; information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médiat), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre) ; information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Dominique Remy (pupitre) ; information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives) ; Diane Précornt (responsable des pages thématiques), Emilie Folie-Boivin (pupitre) ; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes) ; Michel Garneau (caricaturiste) ; Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices) ; Paul Cauchon et Benoît Munger (responsables du site internet), Laurence Clavel (pupitre internet), Marie-Pier Frappier, Émilie Parent-Bouchard et Édenne Plamondon-Émond (commis internet) ; Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction), Geneviève Tremblay et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction). DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérier (Ottawa), Dave Noël (Québec). PUBLICITÉ Sylvain Grimard (directeur adjoint), Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Amel Ellimam, Véronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filon, Yannick Morin, Nathalie Zemaits. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois ; Jean-Robert Divers (responsable promotion). ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

# ACTUALITÉS

## PACIORETTY

SUITE DE LA PAGE 1

du Canadien, Jacques Martin. «La Ligue doit examiner les différents incidents qui sont survenus [cette saison] et évaluer où se trouvent les limites acceptables, ainsi qu'étudier les répercussions graves que ça peut causer chez certains joueurs.»

Pourtant, Zdeno Chara, qui a écopé d'une pénalité de cinq minutes et d'une inculpation de partie mercredi ne sera ni suspendu ni mis à l'amende, a finalement fait savoir la Ligue nationale de hockey, hier après-midi, s'attirant les foudres d'analystes sportifs. «Ils ne sont pas à une bêtise près», a lancé Guy D'Aoust sur les ondes de RDI.

Néanmoins, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) du Québec déterminera s'il y a lieu de réclamer l'ouverture d'une enquête policière au ministère de la Sécurité publique, à moins de profiter d'une preuve amassée par les policiers du Service de police de Montréal. «Pour l'instant, nous n'avons pas fait une telle demande», a indiqué la porte-parole de la DPCP, Martine Bérubé.

«Le Code criminel prévoit des accusations possibles lorsqu'il y a des blessures sérieuses et graves qui sont causées à quelqu'un», rappelle la professeure titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, Diane Labrèche. «Est-ce que dans cette affaire-là, on est allé au-delà des règles de l'art?», s'interroge-t-elle. Ce qu'on pourrait invoquer dans un contexte comme celui-là, c'est une «défense de consentement». En matière de sports, il y a un consentement implicite. Par exemple, si

vous sautez sur la glace, il y a un consentement implicite à une violence qui est inhérente aux sports. Mais la réserve à cela: il faut que la violence soit inhérente et respecte les règles de l'art.»

Les secousses de la mise en échec de Chara ont été ressenties au Parlement fédéral. Interrogé par le NPD sur sa volonté d'agir pour enrayer «l'épidémie de commotions cérébrales» qui touche le Canada, le ministre d'État aux Sports, Gary Lunn, a pour la première fois ouvert la porte à une action gouvernementale. «Ce que j'ai vu hier soir m'a préoccupé au plus haut point», a indiqué M. Lunn durant la période de questions. Ce type de coup est inacceptable. C'est une question qu'on prend très au sérieux. Plus tard, il a ajouté qu'Ottawa «va faire tout ce qui est possible pour que la LNH ne permette plus ce genre d'action».

En février 2010, le NPD avait demandé la création d'une commission royale d'enquête sur la violence dans le sport. Le parti est souvent revenu à la charge sur cette question, déposant aussi un projet de loi (C-616) pour mettre au point une «stratégie nationale visant à réduire le nombre de blessures graves dans le sport amateur».

La blessure subie par Max Pacioretty mardi a relancé le débat et incité les partis à se positionner — situation qui n'est pas sans rappeler la sortie de Québec en mars 2008 pour dénoncer la charge du gardien de but junior Jonathan Roy contre un adversaire. La ministre Michelle Courchesne avait alors exigé des changements aux règlements dans le hockey amateur.

«Si Gary Bettman et la LNH ne sont pas capables de faire leur travail pour protéger des joueurs de talent, le législateur devra s'assurer lui-même que la patinoire n'est pas une place où l'on

peut faire n'importe quoi», a indiqué le député libéral Denis Coderre.

M. Coderre reconnaît que le gouvernement fédéral a un pouvoir d'action limité pour intervenir dans les affaires de la Ligue nationale. Mais il rappelle que le Code criminel s'applique quand même (Todd Bertuzzi a d'ailleurs plaidé coupable d'une accusation de voies de fait en 2004 pour un geste posé lors d'un match entre les Canucks de Vancouver et l'Avalanche du Colorado), et soutient que le Parlement peut exercer de la pression. Au NPD, on juge qu'il «faut arrêter de faire semblant que le problème n'existe pas».

### Angle de 45 degrés

Dans un entretien avec *Le Devoir*, le Dr Vincent Lacroix, médecin-chef des Alouettes de Montréal et directeur du programme de médecine sportive de l'Université McGill, a mis en relief le fait que, contrairement aux joueurs de football et à l'instar des boxeurs, les hockeyeurs sont «prisonniers» de l'aire de jeu: ils ne peuvent sortir en touche pour éviter un contact. Les limites du terrain devraient donc être plus sécuritaires possible. «Au lieu de ce poteau coussiné et de ces baies vitrées qui se coupent à 90 degrés aux extrémités des bancs des joueurs, pourquoi ne pas imaginer un angle de 45 degrés qui permettrait de diminuer la force de l'impact?» a commenté le Dr Lacroix.

Avec la collaboration de Jean Dion  
Le Devoir  
Avec La Presse canadienne

■ Max Pacioretty réagit, page B 6

## GAZ

SUITE DE LA PAGE 1

d'offres. On ne peut pas faire ça dans l'improvisation, parce que les détenteurs de permis ont des droits sur le plan juridique. On ne peut donc pas faire ça du jour au lendemain.»

Mme Normandeau a toutefois reconnu que «les permis ont une valeur importante». Mais, a-t-elle ajouté, «il faut regarder comment on peut créer davantage de richesse et de bénéfices sans faire de compromis sur le plan de l'environnement et de l'acceptabilité sociale, mais aussi en s'assurant que l'industrie soit toujours au rendez-vous».

Les permis d'exploration entièrement cédés au secteur privé ont effectivement une grande valeur, selon ce que fait valoir le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans son rapport sur l'industrie du gaz de schiste rendu public mardi. «En se référant au prix moyen de 500 \$/hectare de l'Alberta, le Québec aurait pu percevoir environ 5 milliards de dollars pour les dix millions d'hectares sous permis. Ces revenus auraient été conservés par l'État qu'il y ait eu ou non développement de gisements gaziers», soulignent-ils. Actuellement, les rentes d'exploration rapportent au Québec un million de dollars par année, selon le BAPE.

Pour en tirer des milliards à verser au trésor public, il aurait fallu procéder par une attribution aux enchères, comme cela se fait en Colombie-Britannique, en Alberta et en Saskatchewan. Dans ces juridictions, «le marché détermine la valeur de chaque parcelle selon les bénéfices attendus de son exploitation», notent les commissaires du BAPE.

Au Québec, l'industrie est d'ailleurs bien

consciente que les permis d'exploration situés dans les basses terres du Saint-Laurent valent parfois beaucoup plus que les 10 \$/hectare qu'elles doivent déboursier chaque année. Selon un rapport produit par la firme spécialisée en énergie Macquarie, la valeur des permis détenus par l'entreprise australienne Molopo aurait connu une hausse importante au cours des derniers mois. Cette société détient une très longue bande de permis qui s'étend de Venise-en-Québec à Rimouski, pour un total de plus de 8600 km<sup>2</sup>.

Molopo paie environ 90 000 \$ par année pour conserver ses droits d'exploration. Or le rapport de Macquarie démontre que ses permis pourraient valoir 575 \$/hectare, très loin des 10 \$ versés à l'État (50 \$ dans le cas de certains permis détenus depuis plus de cinq ans). Au total, la multinationale de l'énergie fossile pourrait toucher près de 500 millions si elle vendait ses permis. Et la législation actuelle permet à une entreprise de céder ses permis à un tiers, ce qui ouvre la porte à une certaine spéculation.

À la suite de la publication du BAPE, certaines entreprises — Junex, Gastem et Questerre — ont toutefois vu leurs actions chuter de plus de 20 % hier à la Bourse de Toronto. Il n'a cependant pas été possible d'obtenir de réaction de la part des entreprises gazières présentes au Québec, malgré les nombreux appels faits par *Le Devoir*. Même silence radio du côté de l'Association pétrolière et gazière du Québec.

Difficile, donc, de savoir si le rapport a déçu ou non aux gazières. Mais la donne a bien changé au fil des mois. Encore au début de l'été dernier, à peu près personne au Québec ne connaissait leur existence, le gouvernement Charest ne comptait pas recourir au BAPE pour enquêter sur l'industrie et la ministre Normandeau souhai-

taut déposer un projet de loi sur les hydrocarbures à l'automne 2010.

Hier, elle a plutôt indiqué que le dépôt de ce projet de loi serait fait une fois l'évaluation environnementale stratégique terminée, soit dans environ deux ans. «Le projet de loi est toujours à notre agenda, mais il sera décalé dans le temps compte tenu qu'il y aura une évaluation environnementale. Ce serait incohérent de notre part d'annoncer que le projet de loi sera déposé en juin, alors que l'évaluation débutera à peine.» Mme Normandeau en a profité pour défendre l'action du gouvernement dans ce dossier, tout en répétant que son intention était de faire du Québec «la terre de référence d'un développement gazier qui reposera sur les plus hauts standards en matière de protection de l'environnement et en matière d'adhésion des citoyens».

### Improvisation

Les partis d'opposition ne l'entendent pas ainsi et ils ont tous affirmé hier que le gouvernement libéral a fait preuve d'improvisation depuis que ce dossier a fait surface, il y a de cela moins d'un an. «Le rapport vient confirmer nos inquiétudes qu'il y a un risque pour l'eau potable, un risque pour l'eau souterraine, un risque de migration du méthane, un risque pour la pollution de l'air et une augmentation des gaz à effet de serre. Avec autant de risques, pourquoi le gouvernement libéral a-t-il trompé la population et agi aveuglément depuis un an, sinon pour satisfaire l'intérêt de quelques portefeuilles?», a souligné la porte-parole péquiste en matière de développement durable, d'environnement, de parcs et d'eau, Martine Ouellet.

Québec solidaire a pour sa part réclamé un élargissement du débat sur l'ensemble de la politique énergétique du Québec.

Le Devoir

## MÉPRIS

SUITE DE LA PAGE 1

libéral, Michael Ignatieff, après la lecture des deux décisions du président de la Chambre, Peter Milliken. «Le président a dit aux Canadiens: «Réveillez-vous! Voici un gouvernement à qui on ne peut pas faire confiance quand vient le temps de respecter les institutions de ce pays.»

Le chef bloquiste, Gilles Duceppe, avait des mots lapidaires lui aussi. «Ça rajoute non seulement à l'image, mais à l'ensemble de l'œuvre des conservateurs. Ces gens nous mentent effrontément sur je ne sais combien de dossiers, se moquent de la Chambre, se moquent de la démocratie et aujourd'hui, c'est confirmé par le président.»

La néodémocrate Libby Davies a dit bien accueillir les décisions. «Cela nous ramène à un point critique de ce Parlement minoritaire, à savoir que les parlementaires doivent respecter les processus et le droit des élus d'avoir de l'information.»

La première décision du président porte sur les documents financiers du gouvernement. L'opposition exige de connaître le coût qu'entraîneront pour les systèmes judiciaire et carcéral les multiples projets de loi en matière de justice. Elle exige aussi de connaître le coût réel des réductions d'impôt accordées aux entreprises. L'opposition estime nécessaire d'avoir ces informations en main pour voter de manière éclairée les initiatives législatives.

Dans les deux cas, le gouvernement a refusé pendant des mois de fournir les informations. Il a finalement cédé le mois dernier, mais partiellement. Seulement quelques projets de loi ont été chiffrés (pour un total, jugé irréaliste par plusieurs, de 650 millions de dollars en cinq ans). Rien n'a été dit sur le coût des réductions d'impôt.

Le président de la Chambre croit que l'opposition a raison de s'indigner. «La présidence ne porte aucun jugement sur la qualité des documents déposés devant la Chambre, mais il est évident, au pre-

mier coup d'œil, qu'ils ne contiennent pas tous les renseignements dont le Comité a ordonné la production. Ce fait est en soi déconcertant, mais c'est surtout l'absence d'explication justifiant ces omissions qui inquiète encore plus la présidence.» Le président conclut qu'il s'agit là d'une affaire très grave qui touche l'essence même du rôle incontestable de la Chambre d'exiger des comptes du gouvernement.»

Le deuxième cas porte sur les déclarations de la ministre de la Coopération internationale, Bev Oda, à propos de sa décision de ne plus financer le groupe Kairos. L'opposition estime que la ministre leur a menti en refusant de dire qui avait inscrit le fameux «not» changeant le sens de la recommandation de ses fonctionnaires. Là encore, le président de la Chambre donne raison à l'opposition.

«Le moins qu'on puisse dire, c'est que cette déclaration a semé la confusion. La ministre l'a reconnu et a admis avoir traité le dossier de façon «regrettable». Or, à en juger par les diverses interventions faites depuis, la confusion règne toujours.»

### Élection sans budget

«Il s'agit de jugements très clairs et lapidaires, estime M. Ignatieff. Le président croit que ce gouvernement ne respecte pas les principes démocratiques au cœur de notre démocratie. Il dit aussi que la position de la ministre Oda est intenable.»

Les scénarios électoraux sont désormais multiples. Dans les deux cas, les dossiers ont été confiés à un comité parlementaire qui devra faire rapport à la Chambre des communes au plus tard le 21 mars dans le premier cas, le 25 mars dans le second. Or, le 21 mars, veille du dépôt du budget fédéral, le Parti libéral dispose d'une journée d'opposition pendant laquelle il peut faire voter une motion de défiance. Les trois partis d'opposition pourraient retirer leur confiance au gouvernement conservateur, auquel cas le budget ne serait pas présenté le lendemain et une élection serait déclenchée.

Michael Ignatieff n'a pas écarté cette possibilité, tout en refusant de révéler son jeu pour l'ins-

tant. «Je veux garder toutes mes options ouvertes», a-t-il dit en répétant que cet enjeu du respect des institutions démocratiques allait de pair avec la gestion de l'économie.

Le leader en Chambre du gouvernement, John Baird, a refusé de s'engager à garantir la tenue d'une journée d'opposition le 21 mars. «Il y a des changements à l'occasion, mais je n'annonce pas de changement pour l'instant», a-t-il dit. Ne pas fournir cette journée rendrait plus difficile, mais pas impossible, selon divers stratèges interrogés hier, le renversement du gouvernement avant le budget.

M. Baird a dit prendre acte des décisions du président, mais n'a pas promis de s'y plier. Le ministre a en effet insisté sur le fait que dans le cas des coûts des projets de loi, le gouvernement avait le choix entre offrir les estimations ou expliquer son refus de les fournir. «Nous ferons une de ces deux choses-là.»

Malgré ces deux décisions, le ministre ne croit pas que les qualités démocratiques du gouvernement conservateur sont en cause. Selon lui, le gouvernement minoritaire de Stephen Harper est victime de sa longévité. «Lorsque vous avez un gouvernement majoritaire, ces enjeux ne sont jamais soulevés. La longévité du gouvernement minoritaire a permis à l'opposition d'aller là où aucune autre opposition n'était allée auparavant à cause de la réalité de la majorité.» C'est en effet grâce à leur majorité dans les comités parlementaires que les partis d'opposition ont pu pousser leurs demandes de documents.

La décision concernant Bev Oda a quant à elle un précédent... libéral. Le président a cité le cas du ministre de la Défense nationale, Art Eggleton, qui en 2002 avait fait des déclarations contradictoires à propos des détenus afghans. Le ministre s'était excusé en disant qu'il n'avait pas eu l'intention d'inclure les élus en erreur et l'affaire avait été renvoyée en comité. Pour la petite histoire, M. Eggleton avait été peu de temps après expulsé du cabinet. Il siège maintenant au Sénat.

Le Devoir

## CYBERDÉPENDANTS

SUITE DE LA PAGE 1

de cabaret dans un format d'une demi-minute à peine et sous le regard d'un public évaluant en temps réel chaque numéro, à l'aide d'un boîtier électronique, qui permet aussi de «zapper» un artiste avant la fin de sa prestation. En cas de médiocrité. La semaine dernière, il y avait, dans le désordre, un numéro de kung-fu, un trio de danseuses hip-hop, un contorsionniste, un comique faisant parler un synthétiseur, une grand-mère jouant de la musique en soufflant dans des bouteilles vides et même le Québécois Denis Lacombe en bouffon-chef d'orchestre. Le tout dans une formule étourdissante, mais tellement en prise directe avec une époque où la capacité de concentration des humains diminuerait de manière inversement proportionnelle à la multiplication des outils technologiques de communication dans leur environnement.

Le doute était là. Et la science le confirme: la déferlante de courriels dans les boîtes de messagerie, les textos apparaissant en rafale sur un écran de cellule — dans l'autobus, en pleine réunion, le soir au souper... —, la quarantaine de sites Web consultés en moyenne chaque jour, la fréquentation malade de sa page Facebook ou de son fil Twitter changeant notre façon de penser, de nous comporter, mais aussi de nous concentrer, une compétence désormais altérée par la multiplication de l'information en format court, interactif et en mouvement perpétuel.

«Nous exposons notre cerveau à cet environnement et nous lui demandons de faire des choses qui ne font peut-être pas partie d'une évolution normale», résumait-il y a quelques semaines le neurologue américain Adam Gazzaley, de l'Université de Californie, dans les pages du *New York Times*. Nous savons déjà qu'il y a des conséquences», dont les troubles de l'attention, les troubles du sommeil ou encore l'hyperactivité font certainement partie.

Au début de la semaine, la Fondation nationale du sommeil aux États-Unis a dévoilé en effet les résultats d'une étude démontrant que la multiplication des écrans dans les foyers américains était en train de nuire considérablement à la qualité du sommeil. Et ce, dans toutes les strates de la société où ces écrans sont allumés et utilisés en permanence, mais aussi dans l'heure qui précède la mise au lit chez 95 % des répondeurs, indique l'étude.

«Malheureusement, les cellulaires et les ordinateurs, censés rendre notre vie plus productive et agréable, sont utilisés de manière abusive au point de nuire au sommeil de millions d'Américains qui en font les frais le lendemain en peinant à bien fonctionner», explique Russell Rosenberg, vice-président de cette fondation établie à Washington.

En matière de communication et d'information, le tout, tout le temps et tout de suite fait rêver, même si la science malmenée régulièrement le mythe de l'humain multitâche et hautement productif avec son iPhone en main qui lui permet de suivre les cours de la Bourse, de programmer sa télévision à distance, de gérer sa bibliothèque musicale, de tenir à jour son agenda, d'informer ses amis de ses déplacements tout en téléchargeant des livres d'histoires à lire à ses enfants le soir avant de se coucher.

Le chercheur Eyal Ophir, avec ses collègues Anthony Wagner et Clifford Nass, de l'Université Stanford, en ont d'ailleurs fait la démonstration récemment au terme d'une étude à long terme sur l'hyperstimulation de l'Internet et la capacité de concentration de sujets accros à la technologie. Deux groupes, les «malades du multitâche» et les moins attachés à leur téléphone, ont été soumis à différents tests d'organisation et de discrimination de l'information. Ils ont aussi été évalués dans leur capacité à passer d'une tâche à une autre. Sans surprise, les plus branchés se sont révélés... les moins efficaces et les moins concentrés.

La technologie tend à reconfigurer les connexions du cerveau, mais elle est aussi contre-productive lorsqu'utilisée avec excès, estiment les chercheurs, et le fléau touche certainement la majorité des ménages dans les sociétés hautement numériques, laisse présager une étude de Deloitte rendue publique début février.

En substance, on y découvre que 75 % des personnes qui regardent la télévision, au pays de Barack Obama, font désormais plus que cela: 42 % naviguent en même temps sur Internet, 29 % utilisent un téléphone intelligent ou une tablette numérique et 26 % produisent des messages texte ou se perdent dans Twitter, peut-être pour commenter les prestations des artistes hyperactifs de l'émission 30 Seconds to Fame acceptant chaque semaine cette formule du tourbillon dans l'espoir de remporter le chèque de 25 000 \$ remis au finaliste choisi par la foule. Une somme appréciable, certes, mais bien loin des 8 millions de dollars que représentent les coûts sociaux et économiques annuels de l'hyperactivité et des troubles de l'attention au Canada, ou les 77 milliards de dollars en pertes de revenus que ces maux modernes induisent chaque année aux États-Unis, selon l'Association médicale américaine.

Le Devoir

## LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

### Comment nous joindre ?

#### La rédaction

Au téléphone 514-985-3333  
Par télécopieur 514-985-3360  
Par courriel redaction@ledevoir.com

#### La publicité

Au téléphone 514-985-3399  
Par télécopieur 514-985-3390  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

### Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344  
Par télécopieur 514-985-3340  
Par courriel avisdev@ledevoir.com

### Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322  
Par télécopieur 514-985-3340

### Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur 514-985-5967  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

### L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346  
Par télécopieur 514-985-3390